



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE TREIZE JUIN

A LA REQUETE DE :

Société PRIMITIVE LIMITED dont le siège social est P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port - Guernsey GY1 6AX (registered number 69743 Guernsey registry), agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Société NURBURGRING LIMITED dont le siège social est P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port - Guernsey GY1 6AX (registered number 69741 Guernsey registry), agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Société TIEZEGH LIMITED dont le siège social est P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port - Guernsey - GY1 6AX (registered number 69748 Guernsey registry), agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocats:

- **Maître Jean-Sébastien TESLER**, Avocat au Barreau de l'Essonne, domicilié 16 place Jacques Brel 91130 RIS-ORANGIS,
- **Maître Roland ICKOWICZ**, Avocat au Barreau de Montpellier, domicilié Immeuble Le Jacques Cartier, 394 rue Léon Blum, 34000 MONTPELLIER ;

LESQUELS M'EXPOSENT :

Que les établissements requérants sont créanciers de Monsieur █████ DE POURTALES DE █████ en vertu d'un jugement rendu le 16 février 2021 par le Queen's Bench Claims of The High Court of Justice, d'un certificat relatif à un jugement en matière civil et commercial daté du 24 mars 2021, dont il résulte que



COJUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

la décision susvisée est exécutoire, d'une ordonnance du Directeur de Greffe du Tribunal judiciaire d'Evry-Courcouronnes en date du 29 septembre 2021, constatant le caractère exécutoire en France dudit jugement ;

Que dans le cadre d'une procédure de saisie immobilière sur un bien appartenant au débiteur susnommé et situé sur la commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan (78), Château de Bandeville, ils entendent faire procéder à un procès-verbal de description conformément aux dispositions légales ;

Qu'ils me requièrent en ce sens.

DEFERANT A CETTE REQUISITION,

Je, Ronan LECOMTE, Commissaire de justice associé au sein de la « SELARL COJUSTICE, titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de LONGJUMEAU (91160), 9 boulevard de Bretagne », soussigné

Certifie m'être présenté ce jour à 09 h 30 à l'adresse des lieux à décrire susvisés, où là étant, en présence de :

- Monsieur Ariles MIHOUBI, expert immobilier cabinet DIMM DIAGNOSTIC IMMO ;
- Monsieur Vincent MONTRIGAUD, expert immobilier cabinet DIMM DIAGNOSTIC IMMO ;

Je dresse les descriptions requises.

DESCRIPTIF

PRESENTATION GENERALE

Les travaux préalables à la présente intervention sur site ont nécessité un temps de préparation global de 2 h 00.

Le bien à décrire constitue un ensemble immobilier désigné sous l'entité « Château de Bandeville », comportant un site avec un château, toutes les dépendances immédiates et portant plusieurs parcelles, l'ensemble apparaissant sur une surface totale du domaine d'environ 37 hectares, cadastré A5, 9, 15, 16, 17, 94, 95, 142, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 469, 11, 91 et 93, l'ensemble étant signalé comme s'intégrant dans la zone N du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLÉ
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Un plan illustrant la disposition des différentes parcelles sera annexé au présent descriptif.

Il ressort des précédentes diligences et études faites préalablement à mon intervention sur site que le site comporte plusieurs bâtiments qui seront détaillés et décrits ci-dessous, dont un château constitué avec une emprise au sol estimée à 850 m², composé :

- d'un corps central ;
- de deux grands pavillons et de deux pavillons aux deux extrémités ;
- d'un pavillon d'entrée à gauche face à l'entrée principale du site ;

La taxe foncière en 2018 a été estimée à 15 321 €.

L'assainissement du site a été signalé comme individuel et ancien, l'électricité refaite en 2009, les toitures et ravalements refaits entre 2016 et 2019.

Les lieux constituent principalement la résidence secondaire du requis saisi. Ce dernier, préalablement avisé par mes soins de la réalisation du descriptif ce jour, ne s'y oppose pas et a mandaté son assistante, Madame LUNT Catherine, ainsi déclarée, afin de nous laisser accéder au domaine et procéder aux descriptif et différents diagnostics requis.

Il ressort des précédentes diligences que la construction du château actuel date entre 1620 et 1630.

Le château principal est décrit comme un style typique « Louis XIII » avec des matériaux sobres sans décoration ostentatoire.

Le parc est essentiellement boisé, comporte notamment des bassins, une piscine extérieure, un manège pour chevaux et un practice de polo.

Le site a fait l'objet de régimes de protection depuis 1974. Celles-ci concernent les monuments historiques et constituent une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, entraînant différents avantages pour son bénéficiaire.

Ces protections s'appliquent sur les façades et toitures, le vestibule, l'escalier et le salon à décor Empire, ayant fait l'objet d'un classement parmi les monuments historiques par arrêté du 24 mai 1974.

Le parc est par ailleurs inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 24 mai 1974.

Le parc du château est présenté comme ayant une surface d'environ 32 hectares, aménagé à l'anglaise et agrémenté par des bassins.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

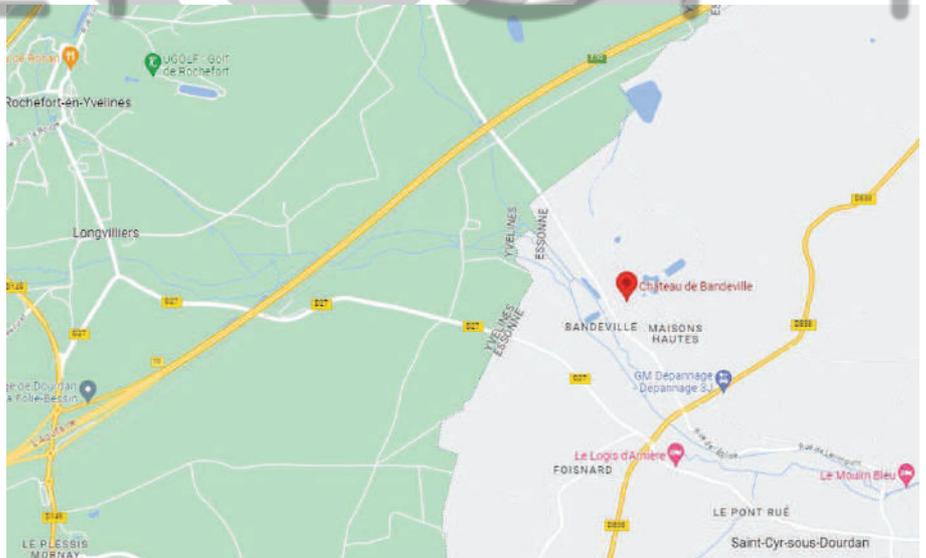
Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLÉ
Patrick FAUCHÈRE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL

Parallèlement à mes descriptions, Messieurs MIHOUBI et MONTRIGAUD procèdent aux diagnostics légalement requis ainsi qu'aux calculs des surfaces des pièces des différents bâtiments décrits. Ces résultats seront directement transmis à l'avocat poursuivant.

Plusieurs photos aériennes émanant du site www.geoportail.gouv.fr seront annexées au présent descriptif, ainsi que des plans cadastraux illustrant la disposition des différentes parcelles du site.



→



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

ILLUSTRATIONS DES EXTERIEURS





COJUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice

Nicolas BADUFLE

Patrick FAUCHERE

Ronan LECOMTE

Mathilde MANCEAU

Commissaires de justice associés

Johanna MORAND

Commissaire de justice salariée

9 Bld de Bretagne

91165 LONGJUMEAU CEDEX

Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)

SOCIETE GENERALE

IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47

bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL





COJUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

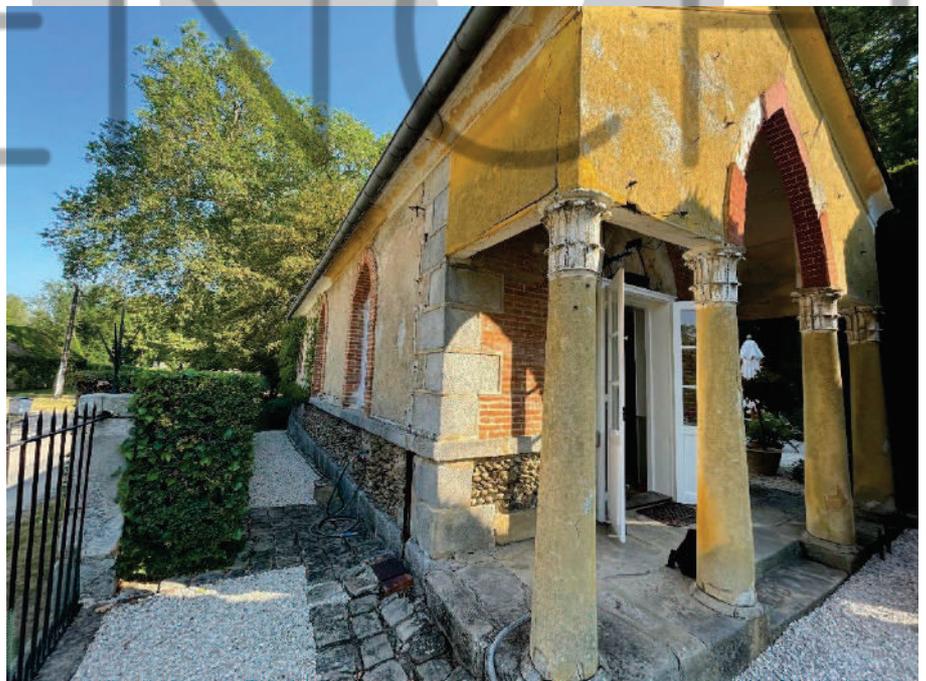
REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



MAISON EGYPTIENNE

La maison est garnie, meublée et occupée en vertu d'un hébergement gracieux par un occupant du chef du saisi sans contrepartie financière, ainsi déclaré.



Cuisine :

Porte d'accès depuis l'extérieur : châssis bois, simple vitrage, avec poignée à boule, en bon état de fonctionnement.

Sol : carrelage ancien mais à l'état d'usage.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Murs : plinthes carrelées puis peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier avec suspension.

La pièce comporte :

- deux baies vitrées, deux pans ouvrants, une poignée crémone et simple vitrage, châssis bois ;
- un coin d'eau avec un évier double vasque et robinetterie type mélangeur.



Séjour/salle à manger :

L'accès est ouvert sur la cuisine.

Sol : revêtement jonc-de-mer, à l'état d'usage.

Murs : plinthes en bois puis peinture à l'état d'usage. Convecteurs électriques muraux.

Plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier avec suspension.

La pièce comporte deux baies vitrées, chacune comportant deux pans ouvrants, châssis bois simple vitrage, avec poignée crémone ainsi qu'un placard mural à usage de rangement.



COJUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice

Nicolas BADUFLE

Patrick FAUCHERE

Ronan LECOMTE

Mathilde MANCEAU

Commissaires de justice associés

Johanna MORAND

Commissaire de justice salariée

9 Bld de Bretagne

91165 LONGJUMEAU CEDEX

Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)

SOCIETE GENERALE

IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47

bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Salle d'eau :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée double béquille.

Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs : peinture et pans carrelés à l'état d'usage, une bouche d'aération murale.

Plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier, avec globe.

La pièce comporte :

- un lavabo avec robinetterie type mitigeur à l'état d'usage ;
- une cabine de douche avec robinetterie murale et flexible ;
- un petit ouvrant, châssis bois simple vitrage.

Chambre :

L'espace est ouvert sur le séjour/salle à manger mais surélevé par rapport à cette pièce par un escalier recouvert de jonc-de-mer.

Sol : jonc-de-mer à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier, avec suspension.

La pièce comporte une baie vitrée, deux pans, double vitrage châssis bois, équipée de poignée crémone.



COJUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
 Nicolas BADUFLE
 Patrick FAUCHERE
 Ronan LECOMTE
 Mathilde MANCEAU
 Commissaires de justice associés
 Johanna MORAND
 Commissaire de justice salariée
 9 Bld de Bretagne
 91165 LONGJUMEAU CEDEX
 Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
 SOCIETE GENERALE
 IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
 bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Buanderie :

La pièce est extérieure.

Porte en bois à l'état d'usage.

L'intérieur est à l'état brut et comporte notamment un appareil électroménager laissant présumer la présence d'alimentation et d'évacuation en eau idoines ainsi qu'un ballon d'eau chaude.

Cave :

L'accès en sous-sol se fait par une porte en bois à l'état d'usage.

Le sol est gravillonné.

Murs et plafond à l'état brut.

L'espace est électrifié et aménagé à usage d'atelier.

TOUR CARRE

Une porte d'accès : châssis bois, avec quadrillage, la porte s'ouvre partiellement avec difficulté.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Niveau 0 :

Sol : tomettes usagées et anciennes.

Murs : peinture usagée.

Plafond avec poutres apparentes.

La pièce comporte :

- un petit ouvrant dans la cage d'escalier ;
- deux baies dormantes ;
- un point d'eau.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL



Niveau R+1 :

L'accès au niveau supérieur se fait par un petit escalier bois dont le revêtement est usagé.

Sol : tomettes anciennes et usagées.

Murs et plafond : peinture usagée et grisâtre, avec deux baies vitrées, chacune comportant deux pans ouvrants, châssis bois.



ORANGERIE





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL



L'extérieur du bâtiment comporte une piscine extérieure.

L'espace herboré face au bâtiment comporte en partie centrale un bassin.

La façade avant du bâtiment comporte une terrasse dallée dont la peinture est très usagée.

La façade principale comporte plusieurs baies vitrées dormantes ou ouvrantes, châssis bois simple vitrage et une porte d'accès, deux pans vitrés, simple vitrage.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Salle de sport :

Porte de grange, deux pans, ouvrant le pignon gauche.

Peinture au sol fissurée, présentant un léger défaut de planéité. La peinture est ancienne.

Murs et plafond : peinture usagée, marquée par plusieurs éclats et traces d'infiltration.

L'espace comporte :

- un débarras comportant un ballon d'eau chaude et un tableau électrique ;
- des sanitaires avec des WC à l'anglaise, réservoir dorsal, et un point d'eau, robinet type mélangeur.



Espace cuisine :

L'espace est ouvert sur la salle de sport, équipé de meubles de cuisine bas.

Le plan intègre un évier, double vasque et paillasse, avec robinetterie type mitigeur, ainsi que différents équipements électroménagers dont une plaque de cuisson électrique deux feux.

Annexe:

Le bâtiment est situé face à la grande porte bois de l'orangerie, comporte en niveau 0 une zone de stockage et un niveau inférieur accessible par un escalier structure bois.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL



Porte d'accès : châssis bois avec double vitrage.

Le niveau inférieur est aménagé et protège une piscine intérieure.

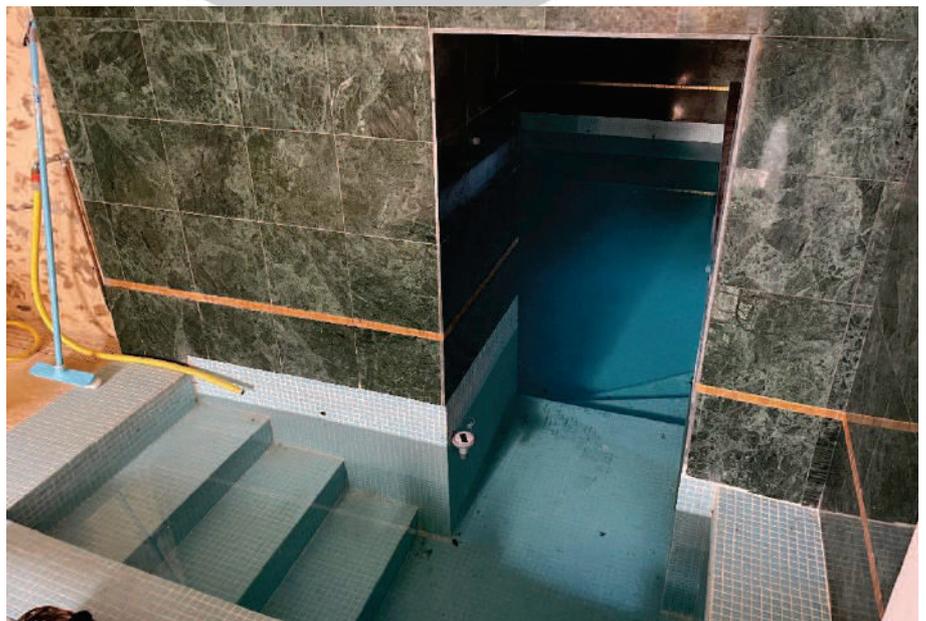
Sol : carrelage en bon état.

Murs : pierre apparente en bon état.

Plafond : marqué par plusieurs traces d'infiltration.

L'espace comporte :

- le local technique de la piscine couverte ;
- un espace sanitaire, comportant un lavabo, une vasque, avec robinetterie type mélangeur et une grande douche à l'italienne, robinetterie murale, double sortie de douche ;
- un poêle.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

L'arrière de l'orangerie comporte un préau ouvert ainsi qu'une terrasse arrière ouverte et protégée par un auvent.

MAISON DU JARDINIER

La maison est située à l'extrémité du terrain, déclarée insalubre, à l'exception de la toiture en bon état apparent de type ardoise, avec des annexes et un préau ouvert.



La maison est signalée comme ne disposant d'aucune alimentation en eau ou énergie ni assainissement.

L'espace herboré à proximité de la maison comporte un accès individuel, composé d'un portail bois, accessible par un chemin ; celui-ci est masqué et envahi par la végétation.

Niveau 0 :

Porte d'entrée : châssis bois avec oculus en partie haute.

Le niveau comporte plusieurs pièces cloisonnées. Celle de l'entrée comporte une cheminée à foyer ouvert.

A gauche, l'espace désigné « Pièce 2 » comporte également une cheminée à foyer ouvert.

Le plafond est absent et laisse apparaître la charpente et la toiture.





COJUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice

Nicolas BADUFLE

Patrick FAUCHERE

Ronan LECOMTE

Mathilde MANCEAU

Commissaires de justice associés

Johanna MORAND

Commissaire de justice salariée

9 Bld de Bretagne

91165 LONGJUMEAU CEDEX

Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)

SOCIETE GENERALE

IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47

bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Niveau R+1 :

La « pièce 3 » située à droite comporte l'escalier menant à l'étage supérieur, ainsi qu'une porte vers le préau.

Le niveau supérieur est constitué d'un grenier sur l'ensemble de la surface.

Sol : tomettes et pans carrelés très usagés.

Murs et plafond : à l'état brut.

Cave :

L'espace est situé sous le préau.

Les espaces comportent du sable au sol. Les accès sont voûtés.

Dépendances :

Les deux bâtiments font face à la maison en contrebas de celle-ci. L'accès se fait par un escalier en pierre usagé et déformé, donnant accès à différents espaces cloisonnés.

Sol, murs et plafond : à l'état brut.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



GRANDS COMMUNS

Les différents bâtiments entourent une cour intérieure commune et intègrent notamment le pigeonnier.

PETITE LONGERE

Les lieux sont garnis mais signalée inoccupés.



Cuisine :

Porte d'accès : châssis bois avec double vitrage en partie haute.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL



Sol : tomettes à l'état d'usage.

Murs et plafond avec poutres apparentes : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier. Crédence carrelée à l'état d'usage.

La pièce comporte un meuble avec un point d'eau, un évier double vasque et paillasse, robinetterie type mitigeur, et un petit ouvrant.

Pièce principale :

L'espace comporte également une porte d'accès, châssis bois depuis l'extérieur.

Sol : tomettes à l'état d'usage.

Murs : tapisserie à l'état d'usage.

Plafond avec poutres apparentes : peinture à l'état d'usage.

Les pièces comportent des petits ouvrants quadrillés, châssis bois, avec poignées crémones.



Salle de bains :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée double béquille.

Sol : tomettes à l'état d'usage.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL



Murs et pans carrelés : à l'état d'usage.

Plafond avec poutres apparentes : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier avec globe.

La pièce comporte :

- un meuble de salle de bains intégrant un lavabo, une vasque, avec robinetterie type mélangeur ;
- des WC à l'anglaise, avec réservoir dorsal et cuvette double abattant ;
- une baignoire avec pare-douche, robinetterie type mélangeur et flexible de douche.



Sanitaires extérieurs :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : tomettes.

Murs : plinthes en bois puis peinture. Une applique murale.

Plafond avec poutres apparentes : l'ensemble est à l'état d'usage.

L'espace comporte des WC à l'anglaise avec réservoir dorsal et cuvette double abattant, ainsi qu'un point d'eau d'angle. L'ensemble est à l'état d'usage et se prolonge par un petit préau ouvert.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



ECURIES

Les écuries dites « anciennes » sont perpendiculaires à la petite longère précédemment décrite et comportent une série de boxes.

Le préau précédemment décrit comporte un petit espace de stockage en partie haute et dessert une deuxième cour comportant là encore plusieurs écuries dites « nouvelles », donnant accès également à une zone de stationnement avec un grand préau aménagé à usage de stockage de bois.

Derrière ces bâtiments est présent un manège à chevaux.



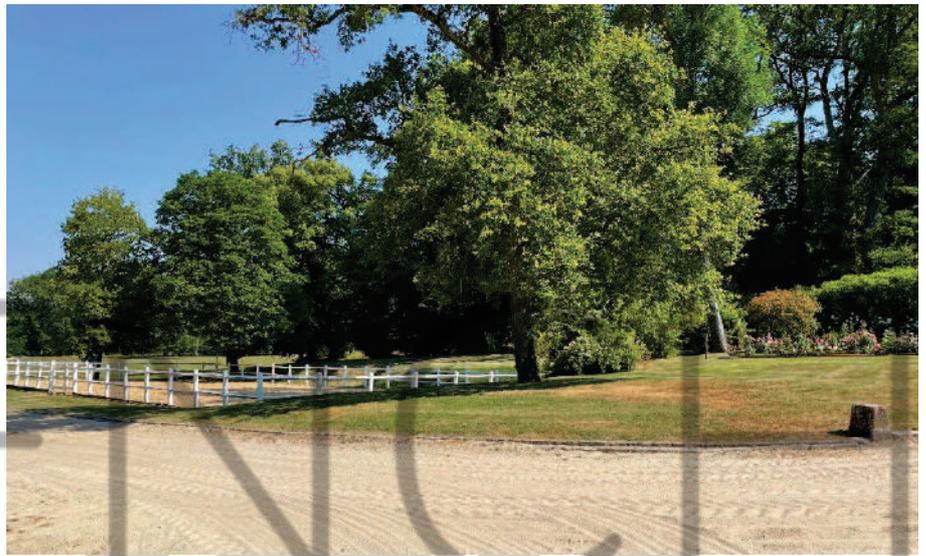


COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL



PREMIER GRAND COMMUN (à droite en entrant sous l'arche)





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



NIVEAU 0 :

Le niveau 0 comporte à droite différents accès vers des écuries.

Un accès privatif est situé à gauche desservant le logement du premier niveau. Les lieux sont signalés comme faisant l'objet d'un contrat de bail verbal au bénéfice des personnes en charge de l'entretien du domaine extérieur du château.

Les descriptions se déroulent en présence de la fille des occupants, ainsi déclarée, laquelle préalablement avisée de mon intervention, nous laisse accéder au logement.

Pièce rez-de-chaussée gauche (chambre 1) :

La pièce était destinée à un usage de « sellerie » mais a été aménagée en chambre.

Porte d'accès : châssis bois avec poignée double béquille.

Cette pièce a été aménagée à usage de couchage et a été historiquement la sellerie du bâtiment.

Sol : moquette à l'état d'usage.

Murs : lambrissés, à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier avec suspension.

La pièce comporte une fenêtre sur la façade principale, deux pans ouvrants, châssis bois, simple vitrage et un petit ouvrant.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Sanitaires :

Ceux-ci sont situés à droite de l'escalier menant vers le niveau supérieur.

Porte d'accès : châssis bois avec poignée à boule.

Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs et pans carrelés : peinture à l'état d'usage, un bloc-néon mural.

L'espace comporte :

- des WC avec réservoir mural surélevé ;
- un lavabo mural, deux sorties ;
- une cabine de douche ouverte.

Ecuries :

Je poursuis par une série de photographies du niveau 0 désigné « écurie ».





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



NIVEAU R+1 :

Le logement est accessible par un escalier, dont les marches sont peintes. Les parois présentent une peinture usagée.

Porte d'accès : châssis bois avec poignée double béquille.

Pièce principale :

Sol : revêtement linoléum simili-parquet, à l'état d'usage général.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, avec poutres apparentes.

L'espace comporte des baies vitrées avec un ou deux pans ouvrants.

L'espace cuisine comporte des meubles bas avec un évier, une vasque et double paillasse, robinetterie type mitigeur.



Première chambre droite couloir (chambre 2) :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée à boule.

Sol : revêtement linoléum simili-parquet à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage avec poutres apparentes, une sortie électrique en plafonnier.

La pièce comporte un petit ouvrant et un accès condamné vers les pièces suivantes.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

L'espace comporte des WC privés, comportant des WC à l'anglaise avec réservoir dorsal et un lavabo sur colonne, avec robinetterie type mitigeur.

Couloir et dégagement :

Sol : moquette usagée et élimée.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, avec poutres apparentes.



Deuxième chambre droite (chambre 3) :

Porte d'accès : châssis bois dénué de poignée.

Sol : revêtement plastique simili-parquet, à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, avec poutres apparentes.

La pièce comporte un petit ouvrant ainsi que l'accès précédemment décrit comme condamné et un placard mural, deux portes.

Troisième chambre droite (chambre 4) :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée double béquille.

Sol : moquette usagée et élimée.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage avec poutres apparentes.

La pièce comporte une baie vitrée, un pan ouvrant, châssis bois simple vitrage.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Buanderie :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée à boule.

Sol : revêtement plastique simili-carrelage à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage avec poutres apparentes, une sortie électrique en plafonnier.

La pièce comporte :

- une chaudière murale ;
- une baie vitrée, deux pans ouvrants, châssis bois simple vitrage ;
- un meuble de salle de bains intégrant une double vasque, chacune munie d'une robinetterie type mitigeur ;
- des WC à l'anglaise, réservoir dorsal, cuvette double battant ;
- un petit espace ouvert hébergeant un appareil électroménager, laissant présumer la présence d'alimentation et d'évacuation en eau idoines.



Grenier :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée double béquille.

Sol, murs et plafond à l'état brut avec charpente apparente.

L'espace comporte un conduit de cheminée ainsi qu'un espace surélevé à usage de stockage.

Une baie vitrée, un pan ouvrant.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



GARAGES

A proximité de ce premier grand commun sont situés quatre garages fermés et un préau ouvert.



PIECE DE STOCKAGE

Celle-ci est située à l'angle entre les garages et la grande longère.

Porte d'accès : deux pans, châssis bois.

Sol, murs et plafond à l'état brut, avec poutres apparentes.

La pièce est électrifiée par deux bloc-néons et comporte un petit ouvrant.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

GRANDE LONGERE

Le bâtiment est signalé occupé par les gardiens du château à titre de logement de fonction, sans contrepartie financière à la charge des occupants. Ceux-ci, ainsi déclarés, sont présents lors des descriptions.



Salon/salle à manger :



Porte d'accès : châssis bois avec quadrillage ouvrant et poignée à boule.

Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



La pièce comporte des baies et portes vitrées de part et d'autre de la pièce, ainsi qu'une cheminée à foyer ouvert.

Cuisine :

Porte d'entrée : châssis bois.

Sol : tomettes à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, deux sorties électriques en plafonnier.

La pièce comporte :

- un meuble de cuisine intégrant un plan inox avec évier, double vasque et double paillasse, robinetterie type mitigeur, se prolongeant par une gazinière individuelle ;
- deux baies vitrées de part et d'autre ;
- une applique.



Chambre 1 :

La pièce est surélevée par rapport à la cuisine précédemment décrite, accessible par des marches avec des nez en bois.

Sol : tomettes usagées, présentant un défaut de planéité.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage. Les appareils de chauffage sont signalés alimentés par du gaz de ville.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

La pièce comporte trois baies vitrées, chacune munie de deux pans ouvrants.



Salle de bains :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée double béquille.

Sol : tomettes usagées, quelques épaufrures.

Murs : peinture et pans carrelés à l'état d'usage.

Plafond : avec poutres apparentes, peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier, avec suspension.

La pièce comporte :

- un ballon d'eau chaude mural de marque FRISQUET ;
- des WC à l'anglaise avec réservoir dorsal et cuvette double abattant ;
- un bidet ;
- une baignoire avec encadrement carrelé, robinetterie type mélangeur, avec flexible de douche ;
- un meuble de salle de bains intégrant une double vasque, chacune munie d'une robinetterie type mélangeur ;
- un appareil électroménager avec alimentation et évacuation en eau idoines ;
- une baie vitrée équipée de barreaudage, quadrillée, châssis bois.

Chambre 2 (dans le prolongement de la salle de bains) :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : tomettes usagées.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL



Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier avec douille et ampoule. Deux petits ouvrants sont présents.

Dernière pièce :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée double béquille.

Sol : tomettes usagées.

Murs et plafond : peinture usagée.

Deux baies vitrées sont présentes, l'une d'elles est masquée.

Grenier :

La grande longère comporte en partie supérieure un grenier accessible par un escalier, marches bois et carrelées, comportant plusieurs pièces cloisonnées.



Jardin privatif :

La grande longère dessert un jardin privatif herboré et arboré.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLÉ
Patrick FAUCHÈRE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



DEUXIEME GRAND COMMUN (à gauche en entrant sous l'arche)

Le bâtiment est garni mais signalé inoccupé.



NIVEAU 0 :

Cuisine :

Porte d'accès : deux pans, châssis bois simple vitrage.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Sol : tomettes anciennes et restant à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage avec poutres apparentes.

La cuisine comporte des meubles bas et hauts. Le plan intègre un évier d'angle, une vasque et double paillasse, robinetterie type mitigeur, se prolongeant par une plaque de cuisson, quatre feux électriques, surplombée par une petite hotte électrique murale.



Salle à manger :

L'espace est situé dans le prolongement de la cuisine.

L'espace comporte :

- deux baies vitrées quadrillées, équipées de volets intérieurs, simple vitrage ;
- un poêle.

Salle de bains :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée à boule.

Sol : tomettes à l'état d'usage.

Murs : pans carrelés et peinture à l'état d'usage. Une applique murale.

Plafond avec poutres apparentes : à l'état d'usage.

La pièce comporte :





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



- un meuble de salle de bains intégrant une double vasque, chacune munie d'une robinetterie type mélangeur ;
- des WC à l'anglaise avec réservoir dorsal et cuvette double abattant ;
- une baie vitrée, deux pans ouvrants, châssis bois simple vitrage ;
- une baignoire.

Entrée :

Porte principale tiercée : deux pans, châssis bois.

Sol : carrelage ancien.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, avec poutres apparentes.

Dégagement :

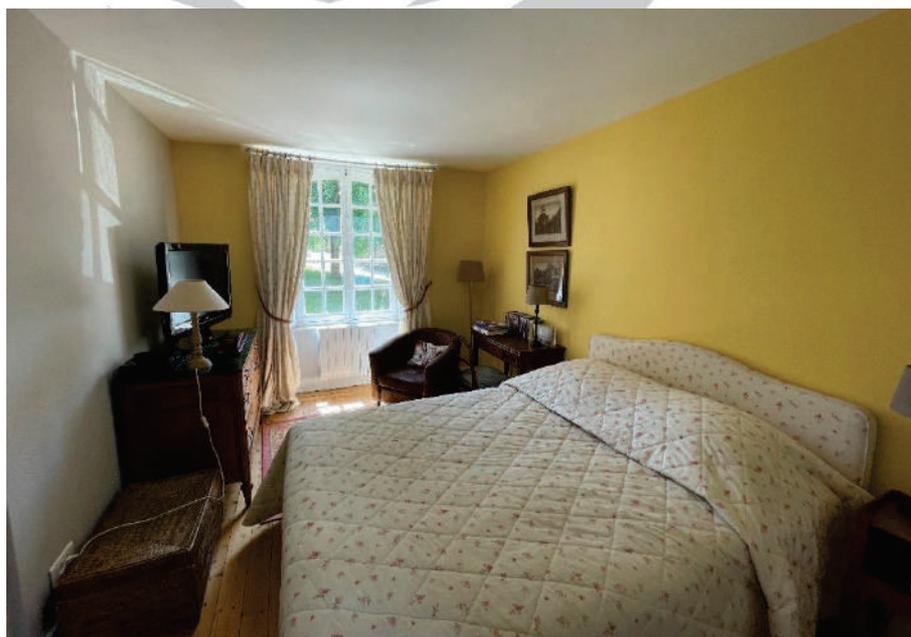
Porte d'accès : châssis bois.

Sol : carrelage ancien.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage avec poutres apparentes, une sortie électrique en plafonnier.

La pièce comporte une baie vitrée, deux pans quadrillés, avec des volets intérieurs.

Chambre 1 :



Porte d'accès : châssis bois.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Sol : parquet à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- une baie vitrée, deux pans ouvrants, avec des volets intérieurs ;
- un placard mural aménagé à usage de dressing.

Chambre 2 (en fond de dégagement):

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : parquet à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage avec poutres apparentes.

La pièce comporte :

- deux baies vitrées de part et d'autre de la pièce ;
- un poêle.



Sanitaires :

Porte d'accès : châssis bois avec quadrillage en partie haute.

Sol : carrelage ancien.

Murs et plafond mansardé : peinture à l'état d'usage. Une ouverture de toit de marque VELUX. Un lave-mains d'angle.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Les WC sont de type anglais avec réservoir dorsal et cuvette double abattant. Le réservoir fuit.

NIVEAU R+1 :

L'accès à l'étage supérieur se fait par un escalier dont les marches sont déformées.

Dégagement droite :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : tomettes usagées, présentant un défaut de planéité.

Murs : plinthes en bois, puis peinture usagée et fissurée.

Plafond avec poutres apparentes : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier.

Salle de bains :

Porte d'accès : absente.

Sol : tomettes à l'état d'usage.

Murs : pans carrelés et peinture à l'état d'usage.

Plafond avec poutres apparentes : peinture à l'état d'usage, une rampe de deux spots.

La pièce comporte :

- deux baies vitrées, châssis bois quadrillés, simple vitrage, de part et d'autre ;
- une baignoire avec robinetterie et flexible ;
- un meuble de salle de bains intégrant un lavabo, une vasque, avec robinetterie type mélangeur ;
- des WC à l'anglaise avec réservoir dorsal et cuvette double abattant ;
- une cheminée à foyer ouvert ;
- un placard mural avec des portes Kazed, intégrant des espaces de rangement et le ballon d'eau chaude.

Chambre droite escalier :

Porte d'accès : châssis bois avec quadrillage en partie haute.

Sol : moquette à l'état d'usage.

Murs : tapisserie à l'état d'usage.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte une baie vitrée, deux pans ouvrants, avec des volets intérieurs.



Séjour :



Porte d'accès : châssis bois.

Sol : tomettes apparentes à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL

La pièce comporte :

- un îlot de cuisine, constitué d'un meuble équipé avec un évier, une vasque et paillasse, robinetterie type mitigeur, et une plaque de cuisson électrique ;
- plusieurs baies vitrées, châssis bois, simple vitrage ;
- une cheminée avec foyer ouvert ainsi qu'une porte d'accès vers l'extérieur.

ANNEXES JOUXTANT LE PIGEONNIER

Le premier espace comporte une structure de barbecue fixe et se prolonge par un espace buanderie, comportant des alimentations et évacuations en eau ainsi qu'un point d'eau.

L'espace est électrifié.

PIGEONNIER

Le bâti comporte plusieurs petits niveaux. L'ensemble est à l'état d'usage compte tenu de la destination et la vocation du bien, à l'état brut.

Les lieux sont électrifiés par des blocs-néons et des sorties électriques en plafonnier.

Le bâti est signalé comme le plus ancien du domaine.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLÉ
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

CHATEAU

Le bâtiment se compose d'un corps principal, de deux grands pavillons et de deux petits pavillons aux extrêmes, l'ensemble communiquant sur toute la surface du château.



NIVEAU 0

Le niveau comporte les trois chaudières du bâtiment, les deux chaudières fioul du château sont alimentées par une citerne enterrée





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



située sur le domaine ; celle au gaz est alimentée par du gaz de ville, ainsi déclaré par le gardien du château.

Entrée et galerie (aile sud) :

Porte d'accès : châssis bois, avec vitrage et barreaudage, double entrée.

Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs : peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage. Des sorties électriques sont présentes en plafonnier, avec suspensions.

L'entrée comporte des baies vitrées, châssis bois, quadrillées, avec du barreaudage extérieur.

Le dégagement de l'entrée comporte des placards muraux.



Cuisines grand pavillon Sud :

Porte d'accès : châssis bois quadrillé.

Sol : carrelage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.

L'ensemble est entièrement équipé de meubles bas et hauts. Les différents plans de travail intègrent un évier, double grande vasque,





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL

avec robinetterie type mitigeur, des plaques de cuisson gaz ainsi que différents équipements électroménagers.

La cuisine se prolonge par une arrière-cuisine, comportant elle un meuble de cuisine, plan inox, avec évier double vasque, ainsi que des placards muraux.

L'arrière-cuisine comporte des poutres apparentes.



Pièce d'eau :

L'entrée se prolonge par une pièce d'eau, comportant un lavabo avec robinetterie type mélangeur et des WC avec réservoir mural.

Sol : carrelage ancien.

Murs et plafond : peinture usagée.

L'espace comporte une porte condamnée ainsi qu'une baie vitrée verre dépoli, avec barreaudage.

Débarras :

Porte d'accès : absente.

Sol : carrelage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.

Une baie vitrée sur l'arrière du château, avec barreaudage.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Couloir :

Celui-ci longe les cuisines et la salle de réfectoire.



Sol : carrelage.

Murs : plinthes carrelées puis peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage.

L'ensemble est électrifié avec des sorties électriques en plafonnier, douilles et ampoules.

1 photo du couloir

Réfectoire :

Sol : carrelage.

Murs : plinthes carrelées puis peinture.

Plafond : peinture avec une sortie électrique avec suspension.
L'ensemble est à l'état d'usage.

Petit dégagement :

Porte d'accès : battante.

Sol : tomettes usagées.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique avec suspension.

Cuisine annexe :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : carrelage usagé et ancien.

Murs : peinture usagée. Crédence inox à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage, deux sorties électriques en plafonnier, avec douilles et ampoules.

Le meuble de cuisine intègre un long plan inox avec un évier, une vasque et robinetterie, type mitigeur, ainsi qu'une baie vitrée équipée de barreaudage et deux placards muraux.

Cabinet de toilettes :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : moquette usagée.

Murs : papier peint usagé et déchiré en partie basse.

Plafond : papier peint, une sortie électrique en plafonnier.

La pièce comporte une baie vitrée, verre dépoli, châssis bois, un pan ouvrant, et des WC à l'anglaise avec réservoir dorsal et cuvette double abattant.

Le dégagement comporte un escalier menant vers le niveau supérieur.

Buanderie/Cellier :

L'espace est ouvert sur le couloir.

Sol : carrelage usagé et ancien, quelques carreaux sont épaufrés.

Murs : revêtement à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- une chaudière murale ;
- différents équipements d'électroménager laissant présumer la présence d'alimentation et d'évacuation en eau idoines ;



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLÉ
Patrick FAUCHÈRE
Ronan LÉCOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

- une baie vitrée donnant sur la façade principale du château ;
- des WC à l'anglaise avec réservoir dorsal ;
- un point d'eau ;
- un ballon d'eau chaude.

Cave :

L'accès au niveau inférieur se fait par une porte en bois depuis la galerie près de l'entrée.

Sol, murs et plafond : à l'état brut. Le niveau est électrifié et se termine par deux grandes caves voûtées.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Dressing (corps principal) :

L'espace est divisé en deux pièces.

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : tomettes anciennes et revêtement usagé.

Les murs sont occupés par les différents aménagements de dressing.

Plafond : peinture à l'état d'usage, deux sorties électriques en plafonnier avec douilles et ampoules.

La pièce comporte des fenêtres donnant sur les façades principales du château, avec barreaudage extérieur.



Couloir (corps principal) :

Le corps principal comporte un long couloir longeant la façade arrière du château.

Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs et plafond : état d'usage compte tenu de la destination de l'espace.

Le couloir dessert le local hébergeant la troisième chaudière.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Chambre (fond couloir gauche) :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : moquette rouge à l'état d'usage.

Murs : papier peint.

Plafond : peinture, une sortie électrique en plafonnier.

L'ensemble est à l'état d'usage

La pièce comporte une ouverture sur la façade principale, avec barreaudage.

Buanderie :

Sol : à l'état brut.

Murs et plafond : à l'état d'usage compte tenu de la destination.

La pièce comporte des appareils électroménagers avec alimentation et évacuation en eau idoines.

Cuisine :

Porte d'accès depuis la buanderie : châssis bois avec poignée double béquille.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs : pans carrelés et peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- un meuble de cuisine avec un évier en grès, double vasque et paillasse, robinetterie type mitigeur ;
- une applique murale avec douille et ampoule.

Salle de bains :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée double béquille.

Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs : pans carrelés puis peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- des WC à l'anglaise avec réservoir dorsal et cuvette double abattant ;
- un lavabo sur colonne, robinetterie type mitigeur ;
- une baignoire avec tablier carrelé, robinetterie type mélangeur et flexible de douche.

Cuisine 2 :

Porte d'accès depuis l'entrée : châssis bois, avec deux oculi en partie haute.

Sol : tomettes anciennes.

Murs : peinture usagée. Des appliques murales.

Plafond : peinture usagée et reprise. Une sortie électrique en plafonnier.

La cuisine comporte un piano équipé de fours anciens ainsi qu'un meuble de cuisine avec un plan inox, double vasque et paillasse et robinetterie type mitigeur, et une structure de travail en bois.



COJUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
 Nicolas BADUFLE
 Patrick FAUCHERE
 Ronan LECOMTE
 Mathilde MANCEAU
 Commissaires de justice associés
 Johanna MORAND
 Commissaire de justice salariée
 9 Bld de Bretagne
 91165 LONGJUMEAU CEDEX
 Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
 SOCIETE GENERALE
 IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
 bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Entrée (grand pavillon Nord) :

Porte d'accès : deux pans.

Sol : état brut.

Murs : pierre apparente et peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier.

La pièce comporte un escalier, structure bois, desservant les escaliers et les niveaux supérieurs.

Vestibule :

Porte d'accès depuis l'entrée : châssis bois, avec poignée à boule.

Sol : état brut.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, deux sorties électriques en plafonnier, avec douilles et ampoules.

Bureau :

Porte d'accès : châssis bois depuis le vestibule.

Sol : carrelage ancien.

Murs : plinthes carrelées puis peinture avec pierres apparentes à l'état d'usage.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL



Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte une baie vitrée, deux pans ouvrants, sur la façade principale, avec barreaudage.

Bureau 2 :

Porte d'accès depuis la cuisine 2 : châssis bois.

Sol : tomettes anciennes.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, avec poutres apparentes.

La pièce comporte une baie vitrée, deux pans ouvrants, équipée de barreaudage, donnant sur la façade principale.



Débarras :

Les deux espaces comportent des points d'eaux et des sanitaires.

NIVEAU R+1

L'accès au niveau supérieur depuis l'aile sud se fait par un escalier, structure bois, recouvert d'un lé de moquette.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL



Couloir (aile sud) :

Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs : plinthes carrelées puis peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique avec longue suspension.

L'espace comporte plusieurs baies vitrées, double châssis, équipées de volets intérieurs.

Dégagement 2 :

Porte d'accès depuis le palier : équipée d'un groom mécanique, châssis bois.

Sol : tomettes anciennes.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.

L'espace comporte un petit escalier annexe, accessible depuis le dégagement 2 du niveau 0.

Bibliothèque :



Porte d'accès : châssis bois.

Sol : parquet à épi.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Murs : lambris et tapisserie.

Plafond : l'ensemble est à l'état d'usage.

L'espace comporte :

- une grande baie vitrée, châssis bois double vitrage, sécurisée par des volets extérieurs métalliques ;
- une cheminée à foyer ouvert ;
- des meubles bibliothèques.

Salle à manger :

Celle-ci comporte une porte communicante avec la pièce précédente.

Porte d'accès principale depuis le dégagement : châssis bois.

Sol : parquet droit.

Murs et plafond : lambris et peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte une baie vitrée sur l'arrière et une cheminée à foyer ouvert.



Salle d'eau :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : carrelage ancien.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Murs : plinthes carrelées puis peinture et pans carrelés, à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier, avec douille et ampoule.

La pièce comporte :

- un lavabo sur colonne avec double robinetterie ;
- des WC à l'anglaise avec réservoir dorsal, cuvette double abattant ;
- une cabine de douche fermée.

Bureau :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : tomettes usagées.

Murs : lambris avec peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte une baie vitrée, deux pans, simple vitrage châssis bois, avec volet intérieur et une porte communiquant avec le salon jouxtant le bureau.

Suite principale :

Sol : le parquet est recouvert d'une grande moquette.

Les murs comportent du lambris et une tapisserie à l'état d'usage.

Plafond : avec moulures, , une sortie électrique avec suspension.

La pièce comporte :

- plusieurs baies vitrées masquées ;
- un petit espace aménagé à usage de dressing ;
- une cheminée à foyer ouvert.

Petit bureau annexe :

Sol : parquet.

Murs : lambris et peinture usagée.

Plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique avec suspension.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLÉ
Patrick FAUCHÈRE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



La pièce comporte une baie vitrée et communique avec une pièce d'eau et un espace à usage de dressing.

Pièce d'eau :

Porte d'accès : deux pans.

Sol : parquet, partiellement masqué par une moquette.

Murs : lambris.

Plafond : avec moulures.

L'ensemble est à l'état d'usage.

L'espace comporte :

- un coin comportant une baignoire carrelée avec un lavabo ainsi que des WC à l'anglaise ;
- une baie vitrée ;
- une cheminée avec foyer ouvert.

Chambre bleue :

Porte d'accès depuis la salle de bains : deux pans, châssis bois.

Sol : moquette à l'état d'usage.

Murs : lambris et papier peint à l'état d'usage.

Plafond : peinture avec moulures.

La pièce comporte une cheminée à foyer ouvert ainsi qu'une baie vitrée, deux pans condamnés.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Couloir (corps principal) :

Porte d'accès depuis le palier de l'aile Sud : deux pans, châssis bois.

Sol : carrelage ancien mais à l'état d'usage.

Murs : lambris avec peinture usagée fissurée.

Plafond : avec moulures.

L'ensemble comporte des baies vitrées sur façade principale, équipées de volets intérieurs et des placards muraux.

Entrée principale :

Sol : carrelage ancien mais à l'état d'usage.

Murs : plinthes carrelées puis peinture. Plusieurs appliques murales sont présentes.

La pièce comporte différentes baies vitrées et une grande porte vitrée desservie par le double escalier de la façade principale.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Salon jaune :

Sol : parquet à l'état d'usage, masqué par des grands tapis de sol.

Murs : lambris puis tapisserie.

Plafond : avec moulures.

La pièce est équipée d'éclairages indirects et comporte des baies vitrées sécurisées avec des volets intérieurs.



→



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLÉ
Patrick FAUCHÈRE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Bibliothèque :

Porte d'accès : deux pans.

Sol : moquette.

Murs : tapisserie et moulures.

Plafond : avec moulures fresques et peinture décoratives.

La pièce comporte une grande cheminée à foyer ouvert, ainsi que différentes baies vitrées.

Petit salon rouge :

L'espace est ouvert sur la bibliothèque.

Sol : moquette similaire.

Murs : lambris puis tapisserie.

Plafond : avec moulures, peinture et fresques.

La pièce comporte deux baies vitrées sur la façade principale.

Salle à manger :

Double porte d'accès : châssis bois.

Sol : parquet en épi.

Murs : lambris et cimaise puis tapisserie, comportant plusieurs appliques murales.

Plafond : avec moulures et fresques, une grande sortie électrique avec suspension.

La pièce comporte deux baies vitrées, donnant sur l'arrière et deux baies vitrées au fond. La pièce dessert par des portes dérobées deux pièces annexes. L'extrémité de la salle à manger comporte des accès vers des terrasses donnant à l'extrémité de l'aile nord du château.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Chambre annexe :

Sol : moquette à l'état d'usage apparent.

Murs : lambris puis tapisserie.

Plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier.

La pièce comporte des baies vitrées ainsi qu'une cheminée à foyer ouvert.

Cuisine annexe :

Sol : carrelage ancien.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Murs : peinture usagée.

Plafond : peinture hors d'usage : cloquée et écaillée.

La pièce comporte :

- un meuble de cuisine avec un plan inox, évier double vasque et paillasse ;
- une baie vitrée donnant sur la façade principale ;
- une porte d'accès condamnée ;
- une porte d'accès vers les escaliers de service.

ENTRESOL AILE SUD

Dégagement :

Porte d'accès : châssis bois, surélevée et en partie centrale de la cage d'escalier.

Sol : moquette à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.

L'espace comporte des placards à usage de rangement.

Sanitaires :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : carrelage ancien.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.

Les WC comportent un réservoir mural surélevé et un petit ouvrant sur l'extérieur.

Dressing :

Porte d'accès : en bois.

Sol : tomettes anciennes.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier avec douille et ampoule.

Petit bureau :

Porte d'accès : châssis bois.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Sol : tomettes anciennes.

Murs : papier peint.

Plafond : peinture, une sortie électrique avec suspension.

Le petit bureau se prolonge par un dégagement comportant un placard mural, puis dessert une chambre accessible également depuis le dégagement de l'entresol.

Chambre :



Sol : tomettes anciennes.

Murs : lambris puis papier peint.

Plafond : peinture. L'ensemble est à l'état d'usage.

La pièce comporte une cheminée à foyer ouvert.

Bureau :

Sol : moquette à l'état d'usage.

Murs : lambris.

Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte une baie vitrée, deux pans, châssis bois simple vitrage, avec volet intérieur.





COJUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
 Nicolas BADUFLE
 Patrick FAUCHERE
 Ronan LECOMTE
 Mathilde MANCEAU
 Commissaires de justice associés
 Johanna MORAND
 Commissaire de justice salariée
 9 Bld de Bretagne
 91165 LONGJUMEAU CEDEX
 Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
 SOCIETE GENERALE
 IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
 bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Salle de bains :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs : pans carrelés puis papier peint à l'état d'usage.

Plafond : papier peint à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- un meuble de salle de bains intégrant une double vasque, chacune munie d'une robinetterie type mitigeur ;
- une baignoire avec tablier carrelé, robinetterie murale et flexible de douche ;
- des WC à l'anglaise avec réservoir dorsal et cuvette double abattant.

NIVEAU R+2

Palier :

Sol : carrelage ancien.

Murs : plinthes en bois puis peinture. Le palier comporte deux baies vitrées, double châssis.

Plafond : peinture, une sortie électrique avec suspension.

L'ensemble reste à l'état d'usage



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Chambre droite escalier :

Première porte d'accès : châssis bois, desservant une petite antichambre.

Sol : parquet ancien.

Murs : tapisserie.

Plafond : peinture, l'ensemble est à l'état d'usage.

Salle de bains :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée double béquille.

Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs : pans carrelés puis peinture à l'état d'usage. Quatre appliques murales.

Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- un plan avec une double vasque, chacune munie d'une robinetterie type mélangeur ;
- une baignoire avec tablier carrelé ;
- des WC à l'anglaise avec réservoir dorsal et cuvette double abattant ;
- un bidet ;
- une petite porte d'accès directe vers la chambre précédemment décrite.

Couloir principal :

Porte d'accès depuis le palier : châssis bois.

Sol : parquet en épi.

Murs : plinthes en bois, puis peinture.

Plafond : peinture.

L'ensemble comporte plusieurs sorties électriques avec suspension, ainsi qu'une rangée de baies vitrées, châssis bois, simple vitrage, deux pans, donnant sur la façade principale.

Le couloir comporte deux débarras comportant des escaliers menant vers des greniers.



COJUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
 Nicolas BADUFLE
 Patrick FAUCHERE
 Ronan LECOMTE
 Mathilde MANCEAU
 Commissaires de justice associés
 Johanna MORAND
 Commissaire de justice salariée
 9 Bld de Bretagne
 91165 LONGJUMEAU CEDEX
 Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
 SOCIETE GENERALE
 IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
 bic adresse swift SOGEFRPP



REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Première chambre droite :

Porte d'accès : châssis bois.

L'espace débute par une petite pièce d'eau, comportant un lavabo et une cabine de douche surélevée, ainsi qu'un bidet.

Sol: parquet Versailles.

Murs : lambris puis tapisserie.

Plafond : peinture.

La pièce comporte :

- une baie vitrée, deux pans, donnant sur l'arrière du château ;
- une cheminée à foyer ouvert.

Deuxième chambre droite :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : parquet Versailles.

Murs : lambris.

Plafond : peinture.

L'ensemble est à l'état d'usage.

La pièce comporte :



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

- une cheminée à foyer ouvert ;
- deux baies vitrées.



Salle de bains annexe :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : carrelage.

Murs : peinture et pans carrelés.

Plafond : peinture, une sortie électrique en plafonnier avec suspension.

L'ensemble est à l'état d'usage

La pièce comporte :

- des WC à l'anglaise ;
- un lavabo sur colonne, robinetterie type mélangeur ;
- un ballon d'eau chaude ;
- une baignoire avec tablier carrelé, robinetterie type mélangeur ;
- une porte et un petit ouvrant donnant sur le couloir principal.

Salle de bains :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs : plinthes en bois puis peinture et pans carrelés à l'état d'usage.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

Plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique en plafonnier avec douille et ampoule.

La pièce comporte :

- des WC à l'anglaise ;
- un lavabo sur colonne ;
- une baignoire avec tablier carrelé, robinetterie type mélangeur et flexible de douche.

Antichambre :

Porte d'accès depuis la salle de bains : châssis bois.

Sol : parquet.

Murs : lambris avec peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte une baie vitrée sur l'arrière du château et une porte communiquant avec la chambre suivante.

Troisième chambre droite (chambre jaune) :

Porte d'accès : châssis bois.

Murs : lambris avec peinture.

Plafond : peinture.

L'ensemble est à l'état d'usage.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



La pièce comporte :

- une cheminée à foyer ouvert ;
- deux baies vitrées ;
- une porte communiquant avec la pièce d'eau précédemment décrite.

Débarras :

Sol : omettes.

Murs et plafond : peinture usagée et fissurée.

Quatrième chambre droite :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée à boule.



Sol : parquet, revêtement usagé.

Murs : lambris et peinture.

Plafond : peinture. L'ensemble est à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- une baie vitrée donnant sur l'arrière du château ;
- une cheminée à foyer ouvert ;
- un espace à langer ;
- une porte d'accès communiquant avec la pièce dans le prolongement.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Salle de bains privative (chambre jaune) :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : moquette usagée et gondolée.

Murs : pans lambrissés puis peinture.

Plafond : peinture.

L'ensemble est à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- un lavabo sur colonne avec robinetterie type mélangeur ;
- une baignoire avec tablier bois, robinetterie type mélangeur et flexible de douche ;
- une baie vitrée, deux pans, comportant des volets intérieurs, donnant sur l'arrière du jardin ;
- des WC électriques.

Boudoir :

Porte d'accès : deux pans, châssis bois.

Sol : carrelage ancien.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte des meubles bibliothèques ainsi qu'une baie vitrée donnant sur la façade principale, châssis bois usagé, simple vitrage et quadrillé.

Salle de bains :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : tomettes.

Murs : pans carrelés puis peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- une baie vitrée, deux pans quadrillés, châssis bois ;
- un lavabo double vasque, chacune munie d'une robinetterie type mélangeur ;
- des baignoires avec tabliers carrelés, robinetterie type mélangeur et flexible de douche ;
- des WC électriques.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL

Dernière chambre droite :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : parquet à l'état d'usage.

Murs : lambris et peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- deux baies vitrées ;
- une cheminée à foyer ouvert.

Bibliothèque :

La bibliothèque communique avec le boudoir et la chambre précédemment décrite.



Sol : parquet apparaissant à l'état d'usage.

Murs : peinture à l'état d'usage.

Plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- deux baies vitrées ;
- une cheminée à foyer ouvert.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



ENTRESOL AILE NORD :

Couloir :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : moquette.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.

Cabinet de toilettes :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : carrelage ancien.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage. Un petit ouvrant de forme œil-de-bœuf.

Les WC sont de type anglais avec réservoir dorsal et cuvette double abattant.

Salle d'eau :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : carrelage ancien.

Murs et plafond : peinture usagée et fissurée. Une sortie électrique en plafonnier.

La pièce comporte :

- des lavabos sur colonne avec robinetterie type mélangeur ;
- une cabine de douche avec robinetterie type mitigeur.

Chambre :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : tomettes usagées.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte une baie vitrée sur la façade principale.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Chambre supérieure :

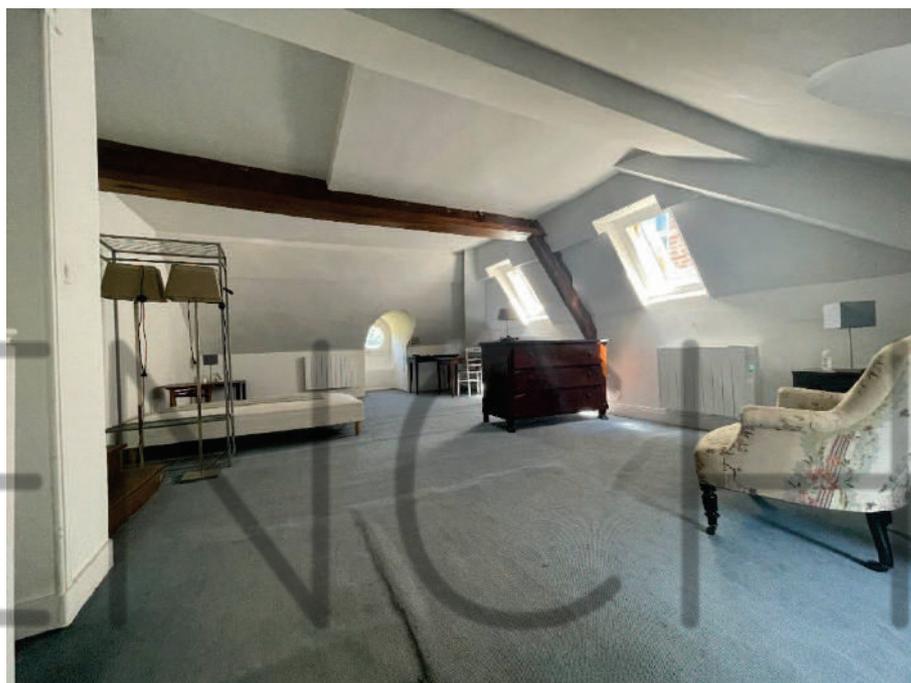
La chambre est surélevée par rapport à l'entresol et accessible par un escalier recouvert d'une moquette.

Sol : moquette gondolée.

Murs et plafond mansardé : peinture. Deux ouvertures de toit.

L'ensemble est à l'état d'usage.

La pièce dessert deux pièces annexes à usage de greniers.



NIVEAU R+3

Le niveau a été aménagé et réuni en une seule zone comportant un appartement de type duplex. L'espace est garni mais signalé seulement occupé ponctuellement par des occupants du chef du saisi, ainsi déclaré.

Le petit palier dessert un cabinet de toilettes avec des WC électriques et un petit point d'eau.

Pièce principale :

Porte d'accès depuis le palier : châssis bois.

Sol : parquet à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage général.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL

La pièce comporte :

- plusieurs baies vitrées, certaines disposant d'un double châssis et de volets intérieurs ;
- plusieurs placards muraux ;
- une grande cheminée à foyer ouvert ;
- un espace de couchage ouvert sur la pièce principale.



Cuisine :

Porte d'accès : châssis bois avec poignée à boule.

Sol : carrelage en bon état.





COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Murs et plafond mansardé : peinture à l'état d'usage et crédence inox.

La pièce comporte :

- un meuble de cuisine avec un évier en grès, double vasque et double paillasse, robinetterie type mélangeur ;
- un plan intégrant une plaque de cuisson à induction électrique, surplombé par une hotte électrique murale ;
- des convecteurs électriques muraux ;
- deux baies vitrées.

Salle d'eau :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : carrelage à l'état d'usage.

Murs et plafond mansardé : peinture et pans carrelés usagés et fissurés.

La pièce comporte :

- une petite ouverture de toit ;
- un lavabo sur colonne avec robinetterie type mitigeur ;
- une cabine de douche.

Le logement dispose d'un étage supérieur, accessible depuis la pièce principale par un escalier, structure bois.

Palier supérieur :

Sol : tomettes usagées.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.

Chambre gauche escalier :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : tomettes usagées.

Murs et plafond mansardé : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte deux ouvertures de toit et un petit placard mural.

Chambre droite escalier :

Porte d'accès : châssis bois.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:
2221151 RL



Sol : tomettes usagées.

Murs et plafond mansardé : peinture à l'état d'usage, une ouverture de toit.

DERNIER NIVEAU

Couloir de dégagement :

Sol : carrelage ancien.

Murs : papier peint usagé.

Plafond : peinture usagée et écaillée.

Bureau :

La pièce est située face à l'escalier.

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : moquette élimée et tachée.

Murs et plafond mansardé : peinture fissurée, un petit ouvrant sur la façade principale.

Le bureau comporte un débarras.

Le niveau comporte un accès vers un grenier supérieur.

Salle de bains :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : revêtement plastique usagé et ancien.

Murs : pans carrelés puis peinture à l'état d'usage.

Plafond mansardé : peinture à l'état d'usage.

La pièce comporte :

- une baignoire avec robinetterie type mélangeur et tablier bois ;
- un lavabo sur colonne ;
- un bidet ;
- des WC électriques ;
- une ouverture de toit ;
- un petit débarras.



COJUSTICE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice
Nicolas BADUFLE
Patrick FAUCHERE
Ronan LECOMTE
Mathilde MANCEAU
Commissaires de justice associés
Johanna MORAND
Commissaire de justice salariée
9 Bld de Bretagne
91165 LONGJUMEAU CEDEX
Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)
SOCIETE GENERALE
IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47
bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL



Cuisine :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : carrelage ancien.

Murs : papier peint et pans carrelés, à l'état d'usage.

Plafond : papier peint.

La pièce comporte des éléments de cuisine avec un plan inox et évier, une vasque et paillasse, se prolongeant par une plaque de cuisson, deux feux électriques, surplombée par une vieille hotte murale.

Chambre :

La pièce est dans le prolongement de la cuisine.

Sol : parquet à l'état d'usage.

Murs : lambris puis peinture usagée.

Plafond mansardé : peinture usagée.

La pièce comporte différentes baies vitrées.

Chambre face dégagement :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : parquet à l'état d'usage.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage.

Une baie vitrée, deux pans, donnant sur l'arrière du château.

Chambre face gauche dégagement :

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : parquet avec revêtement à l'état d'usage.

Murs : lambris puis peinture à l'état d'usage. Une baie vitrée deux pans, avec volets internes.

Plafond mansardé : peinture à l'état d'usage.



2221151

Acte : 499365

COJUSTICE

COMMISSAIRES DE JUSTICE

Anciennement HDJ91 huissier de justice

Nicolas BADUFLE - Patrick FAUCHÈRE

Ronan LECOMTE - Mathilde MANCEAU

Commissaires de justice associés

Johanna MORAND - Salima BOUZBIBA

Alexia BRISSAC

Commissaires de justice salariées

9 Bld de Bretagne

91165 LONGJUMEAU CEDEX

Tél. 01 64 48 81 32 – etude@hj-idfsud.com

Coordonnées bancaires (compte affecté)

SOCIETE GENERALE

IBAN FR76 30003 01053 00027603004 47

bic adresse swift SOGEFRPP

REFERENCES A RAPPELER:

2221151 RL**Dressing :**

Porte d'accès : châssis bois.

Sol : tomettes usagées.

Murs et plafond : peinture à l'état d'usage, une sortie électrique avec applique murale.

Mes descriptions étant terminées, je me suis retiré. Je termine mes opérations à 17 h 00.

Et, de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit auquel j'intègre des photographies strictement conformes à mes descriptions et prises par mes soins, des attestations de superficie relatives aux biens décrits, des plans cadastraux, des photos aériennes et un extrait du Plan Local d'Urbanisme relatifs au bien décrit, un résumé statistique et deux plans géographiques relatifs à la commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan (91).

COÛT :

Les articles cités ci-dessous sont extraits du code de commerce

Emoluments (Article L.444-1)	219,16
Transport (Article A.444-48)	7,67
Vacations	1190,40

Base T.V.A.	1417,23
T.V.A. 20,00%	283,45

TOTAL T.T.C. 1700,68 €

Soit mille sept cents euros et soixante-huit centimes.

Acte dressé sur 76 pages, outre les annexes susvisées.

Ronan LECOMTE
Commissaire de justice associé



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN.
Date du repérage : 13/06/2023
Heure d'arrivée : 09 h 45
Durée du repérage : 03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Pavillon d'entrée Egyptienne)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Pavillon d'entrée Egyptienne

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ..

Adresse :

(ROYAUME UNI /
UNITED KINGDOM)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED**

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)**

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mihoubi Ariles**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées
91000 EVRY**

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 44,44 m² (quarante-quatre mètres carrés quarante-quatre)
Surface au sol totale : 44,44 m² (quarante-quatre mètres carrés quarante-quatre)

WENCH

Résultat du repérageDocuments remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantListe des pièces non visitées :
NéantReprésentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Cuisine	10.55	10.55	
Rez de chaussée - Cellier	1.53	1.53	
Rez de chaussée - Séjour	21.1	21.1	
Rez de chaussée - Chambre	9.23	9.23	
Rez de chaussée - Salle d'eau	2.03	2.03	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :**Surface habitable totale : 44,44 m² (quarante-quatre mètres carrés quarante-quatre)****Surface au sol totale : 44,44 m² (quarante-quatre mètres carrés quarante-quatre)****Résultat du repérage – Parties annexes**

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Rez de chaussée - Buanderie	0	4.63	
Rez de chaussée - Cave	0	9.4	

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023Par : **Mihoubi Ariles**

Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p01
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Essonne Adresse : Château de Bandeville (Maison Carrée) Commune : 91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 556, A 9, A 17 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , Lot numéro Maison Carrée	<i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : .. Adresse : (ROYAUME UNI / UNITED KINGDOM)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Repérage
Nom et prénom : Société PRIMITIVE LIMITED; Société NURBURGRING LIMITED; Société TIEZEGH LIMITED Adresse : P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port GY1 6AX Guernsey (Vietnam)	Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic
Nom et prénom : Mihoubi Ariles Raison sociale et nom de l'entreprise : DIMM Diagnostic Immo Adresse : 10 Allée des Champs Elysées 91000 EVRY Numéro SIRET : 535 308 035 00026 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Numéro de police et date de validité : 11052642404 - 01/01/2024

Surface habitable en m ² du ou des lot(s)
--

Surface habitable totale : 18,54 m² (dix-huit mètres carrés cinquante-quatre)
Surface au sol totale : 20,34 m² (vingt mètres carrés trente-quatre)

WENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Pièce 1	9.42	11.22	Hauteur de moins de 1,80m par l'escalier
1er étage - Pièce 2	9.12	9.12	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 18,54 m² (dix-huit mètres carrés cinquante-quatre)

Surface au sol totale : 20,34 m² (vingt mètres carrés trente-quatre)

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p02
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Orangerie)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Orangerie

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

(ROYAUME UNI /
UNITED KINGDOM)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société**
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St**
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mihoubi Ariles**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées**
91000 EVRY

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 75,55 m² (soixante-quinze mètres carrés cinquante-cinq)
Surface au sol totale : 75,55 m² (soixante-quinze mètres carrés cinquante-cinq)

 WENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Débarras	65.75	65.75	
Rez de chaussée - Wc	1.42	1.42	
Rez de chaussée - Cuisine	6.93	6.93	
Rez de chaussée - Salle de sport	1.45	1.45	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 75,55 m² (soixante-quinze mètres carrés cinquante-cinq)

Surface au sol totale : 75,55 m² (soixante-quinze mètres carrés cinquante-cinq)

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p03
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Dépendance orangerie (Pommeraiie))**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Dépendance orangerie (Pommeraiie)

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

(ROYAUME UNI /
UNITED KINGDOM)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED**

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)**

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mihoubi Ariles**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées
91000 EVRY**

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 61,71 m² (soixante et un mètres carrés soixante et onze)
Surface au sol totale : 63,33 m² (soixante-trois mètres carrés trente-trois)

VENNCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Séjour	33.28	34.9	Hauteur de moins de 1,80m escalier
Rez de chaussée - Piscine	18.66	18.66	
Rez de chaussée - Débarras	3.52	3.52	
Dépendance - Salle d'eau	6.25	6.25	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 61,71 m² (soixante et un mètres carrés soixante et onze)

Surface au sol totale : 63,33 m² (soixante-trois mètres carrés trente-trois)

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p04
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Essonne Adresse : Château de Bandeville (Ancienne maison du jardinier) Commune : 91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 556, A 9, A 17 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : Ancienne maison du jardinier	<i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : .. Adresse : (ROYAUME UNI / UNITED KINGDOM)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Repérage
Nom et prénom : Société PRIMITIVE LIMITED; Société NURBURGRING LIMITED; Société TIEZEGH LIMITED Adresse : P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port GY1 6AX Guernsey (Vietnam)	Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic
Nom et prénom : Mihoubi Ariles Raison sociale et nom de l'entreprise : DIMM Diagnostic Immo Adresse : 10 Allée des Champs Elysées 91000 EVRY Numéro SIRET : 535 308 035 00026 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Numéro de police et date de validité : 11052642404 - 01/01/2024

Surface habitable en m ² du ou des lot(s)
--

Surface habitable totale : 44,76 m² (quarante-quatre mètres carrés soixante-seize)
Surface au sol totale : 98,09 m² (quatre-vingt-dix-huit mètres carrés zéro neuf)

WENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Pièce 1	13.62	13.62	
Rez de chaussée - Pièce 2	15.88	15.88	
Rez de chaussée - Pièce 3	15.26	15.26	
Dépendance - Abris 1	0	9.03	Pièce non réglementaire
Dépendance - Abris 2	0	15.35	Pièce non réglementaire
Dépendance - Abris 3	0	6.63	Pièce non réglementaire
Dépendance - Abris 4	0	3.9	Pièce non réglementaire
Dépendance - Abris 5	0	18.42	Pièce non réglementaire

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 44,76 m² (quarante-quatre mètres carrés soixante-seize)

Surface au sol totale : 98,09 m² (quatre-vingt-dix-huit mètres carrés zéro neuf)

Résultat du repérage – Parties annexes

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Sous-Sol - Cave	0	38.78	Pièce non réglementaire

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p05
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Essonne Adresse : Château de Bandeville (Petite longère) Commune : 91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 556, A 9, A 17 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , Lot numéro Petite longère	<i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : ... Adresse : (ROYAUME UNI / UNITED KINGDOM)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Repérage
Nom et prénom : Société PRIMITIVE LIMITED; Société NURBURGRING LIMITED; Société TIEZEGH LIMITED Adresse : P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port GY1 6AX Guernsey (Vietnam)	Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic
Nom et prénom : Mihoubi Ariles Raison sociale et nom de l'entreprise : DIMM Diagnostic Immo Adresse : 10 Allée des Champs Elysées 91000 EVRY Numéro SIRET : 535 308 035 00026 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Numéro de police et date de validité : 11052642404 - 01/01/2024

Surface habitable en m ² du ou des lot(s)
--

Surface habitable totale : 34,41 m² (trente-quatre mètres carrés quarante et un)
Surface au sol totale : 34,41 m² (trente-quatre mètres carrés quarante et un)

WENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
1er étage - Grenier (Hauteur trop importante)

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Cuisine	9.13	9.13	
Rez de chaussée - Séjour	17.93	17.93	
Rez de chaussée - Salle de bain	5.53	5.53	
Dépendance - Wc	1.82	1.82	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 34,41 m² (trente-quatre mètres carrés quarante et un)

Surface au sol totale : 34,41 m² (trente-quatre mètres carrés quarante et un)

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p09
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Maison 2ème grand commun)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Maison 2ème grand commun

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

(ROYAUME UNI /
UNITED KINGDOM)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED**

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)**

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mihoubi Ariles**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées
91000 EVRY**

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 178,39 m² (cent soixante-dix-huit mètres carrés trente-neuf)
Surface au sol totale : 178,39 m² (cent soixante-dix-huit mètres carrés trente-neuf)

WENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Séjour-cuisine	34.01	34.01	
Rez de chaussée - Salle de bain	6.81	6.81	
Rez de chaussée - Entrée	5.31	5.31	
Rez de chaussée - Dégageement	6.49	6.49	
Rez de chaussée - Chambre 1	12.51	12.51	
Rez de chaussée - Chambre 2	21.76	21.76	
Rez de chaussée - Dégageement 2	1.05	1.05	
Rez de chaussée - Wc	2.15	2.15	
1er étage - Palier	2.45	2.45	
1er étage - Dégageement 3	3.77	3.77	
1er étage - Séjour	40.78	40.78	
1er étage - Chambre 3	22.22	22.22	
1er étage - Salle de bain	19.08	19.08	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 178,39 m² (cent soixante-dix-huit mètres carrés trente-neuf)

Surface au sol totale : 178,39 m² (cent soixante-dix-huit mètres carrés trente-neuf)



Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p08
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Grande longère)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Grande longère

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

**(ROYAUME UNI /
UNITED KINGDOM)**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED**

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)**

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mihoubi Ariles**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées
91000 EVRY**

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 126,30 m² (cent vingt-six mètres carrés trente)
Surface au sol totale : 187,72 m² (cent quatre-vingt-sept mètres carrés soixante-douze)

WENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Entrée	1.41	1.41	
Rez de chaussée - Séjour	38.21	38.21	
Rez de chaussée - Cuisine	18.51	18.51	
Rez de chaussée - Chambre 1	32.24	32.24	
Rez de chaussée - Salle de bain	14.87	14.87	
Rez de chaussée - Chambre 2	13.15	13.15	
Rez de chaussée - Débarras	7.91	7.91	
1er étage - Dégagement	0	5.47	
1er étage - Pièce 1	0	12.12	
1er étage - Pièce 2	0	13.47	
1er étage - Pièce 3	0	30.36	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 126,30 m² (cent vingt-six mètres carrés trente)
Surface au sol totale : 187,72 m² (cent quatre-vingt-sept mètres carrés soixante-douze)



Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p09
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Maison 2ème grand commun)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Maison 2ème grand commun

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

**(ROYAUME UNI /
UNITED KINGDOM)**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED**

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)**

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mihoubi Ariles**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées
91000 EVRY**

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 178,39 m² (cent soixante-dix-huit mètres carrés trente-neuf)
Surface au sol totale : 178,39 m² (cent soixante-dix-huit mètres carrés trente-neuf)

WENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Séjour-cuisine	34.01	34.01	
Rez de chaussée - Salle de bain	6.81	6.81	
Rez de chaussée - Entrée	5.31	5.31	
Rez de chaussée - Dégageement	6.49	6.49	
Rez de chaussée - Chambre 1	12.51	12.51	
Rez de chaussée - Chambre 2	21.76	21.76	
Rez de chaussée - Dégageement 2	1.05	1.05	
Rez de chaussée - Wc	2.15	2.15	
1er étage - Palier	2.45	2.45	
1er étage - Dégageement 3	3.77	3.77	
1er étage - Séjour	40.78	40.78	
1er étage - Chambre 3	22.22	22.22	
1er étage - Salle de bain	19.08	19.08	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 178,39 m² (cent soixante-dix-huit mètres carrés trente-neuf)

Surface au sol totale : 178,39 m² (cent soixante-dix-huit mètres carrés trente-neuf)



Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p10
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Un pigeonnier et Buanderie)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Un pigeonnier et Buanderie

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

(ROYAUME UNI /
UNITED KINGDOM)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED**

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)**

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mihoubi Ariles**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées
91000 EVRY**

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Surface au sol totale : 110,36 m² (cent dix mètres carrés trente-six)

WENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Barbecue	0	4.77	
Rez de chaussée - Buanderie	0	9.76	
Rez de chaussée Pigeonnier - Pièce 1	0	16.87	
Rez de chaussée Pigeonnier - Pièce 2	0	5.6	
Rez de chaussée Pigeonnier - Pièce 3	0	23.08	
1er étage Pigeonnier - Pièce 4	0	50.28	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Surface au sol totale : 110,36 m² (cent dix mètres carrés trente-six)

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p06
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Ecuries
anciennes)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Lot numéro Ecuries anciennes

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

**(ROYAUME UNI /
UNITED KINGDOM)**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED**

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)**

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mihoubi Ariles**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées
91000 EVRY**

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Surface au sol totale : 109,15 m² (cent neuf mètres carrés quinze)

WENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Box 1	0	11.8	
Rez de chaussée - Box 2	0	13.46	
Rez de chaussée - Box 3	0	13.44	
Rez de chaussée - Box 4	0	13.12	
Rez de chaussée - Box 5	0	13.17	
Rez de chaussée - Box 6	0	13.8	
Rez de chaussée - Préau	0	30.36	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Surface au sol totale : 109,15 m² (cent neuf mètres carrés quinze)

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p11
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Ecuries
anciennes 2)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Ecuries anciennes 2

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

**(ROYAUME UNI /
UNITED KINGDOM)**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED**

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)**

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mihoubi Ariles**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées
91000 EVRY**

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Surface au sol totale : 112,29 m² (cent douze mètres carrés vingt-neuf)

WENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Atelier	0	7.66	
Rez de chaussée - Box 1	0	22.52	
Rez de chaussée - Box 2	0	17.62	
Rez de chaussée - Box 3	0	17.19	
Rez de chaussée - Box 4	0	18.18	
Rez de chaussée - Box 5	0	29.12	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :**Surface habitable totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Surface au sol totale : 112,29 m² (cent douze mètres carrés vingt-neuf)**Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023Par : **Mihoubi Ariles**

Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p12
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Ecuries récentes)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Ecuries récentes

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

**(ROYAUME UNI /
UNITED KINGDOM)**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED**

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)**

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mihoubi Ariles**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées
91000 EVRY**

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Surface au sol totale : 103,88 m² (cent trois mètres carrés quatre-vingt-huit)

VENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Dépendance - Abris	0	10.7	
Dépendance - Box 1	0	15.63	
Dépendance - Box 2	0	15.45	
Dépendance - Box 3	0	15.5	
Dépendance - Box 4	0	15.6	
Dépendance - Box 5	0	15.6	
Dépendance - Box 6	0	15.4	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Surface au sol totale : 103,88 m² (cent trois mètres carrés quatre-vingt-huit)

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**

 WENCH

Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p13
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments	Désignation du propriétaire
<i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Essonne Adresse : Château de Bandeville (Garages) Commune : 91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 556, A 9, A 17 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : , Lot numéro Garages	<i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : ... Adresse : (ROYAUME UNI / UNITED KINGDOM)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)	Repérage
Nom et prénom : Société PRIMITIVE LIMITED; Société NURBURGRING LIMITED; Société TIEZEGH LIMITED Adresse : P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port GY1 6AX Guernsey (Vietnam)	Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic
Nom et prénom : Mihoubi Ariles Raison sociale et nom de l'entreprise : DIMM Diagnostic Immo Adresse : 10 Allée des Champs Elysées 91000 EVRY Numéro SIRET : 535 308 035 00026 Désignation de la compagnie d'assurance : AXA Numéro de police et date de validité : 11052642404 - 01/01/2024

Surface habitable en m ² du ou des lot(s)
--

Surface habitable totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Surface au sol totale : 232,96 m² (deux cent trente-deux mètres carrés quatre-vingt-seize)

WENCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Rez de chaussée - Garage 1	0	35.59	
Rez de chaussée - Garage 2	0	41.14	
Rez de chaussée - Garage 3	0	40.77	
Rez de chaussée - Garage 4	0	38.35	
Rez de chaussée - Débarras	0	41.03	
Rez de chaussée - Préau	0	36.08	

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 0,00 m² (zéro mètres carrés)
Surface au sol totale : 232,96 m² (deux cent trente-deux mètres carrés quatre-vingt-seize)

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : **Mihoubi Ariles**



Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.



Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p14
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Chateau)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Chateau

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

(ROYAUME UNI /
UNITED KINGDOM)

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société**
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St**
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **Mihoubi Ariles**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées**
91000 EVRY

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 1531,74 m² (mille cinq cent trente et un mètres carrés soixante-quatorze)
Surface au sol totale : 1653,20 m² (mille six cent cinquante-trois mètres carrés vingt)

VENNCH

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :

Rez de chaussée - Pièce (Absence de clef)

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Aile sud RDC - Entrée	13.11	13.11	
Aile sud RDC - Dégagement	26.63	26.63	
Aile sud RDC - Débarras	4.76	4.76	
Aile sud RDC - Couloir	18.33	18.33	
Aile sud RDC - Chauffage	0	5.08	
Aile sud RDC - Cuisine	24.79	24.79	
Aile sud RDC - Arrière cuisine	13.77	13.77	
Aile sud RDC - Refectoire	8.53	8.53	
Aile sud RDC - Buanderie	9.75	9.75	
Aile sud RDC - Wc	1.92	1.92	
Aile sud RDC - Blanchisserie	20.43	20.43	
Aile sud RDC - Dégagement 2	6.89	6.89	
Aile sud RDC - Cuisine 2	7.24	7.24	
Aile sud RDC - Wc 2	2.25	2.25	
Rez de chaussée - Dressing 1	17.23	17.23	
Rez de chaussée - Dressing 2	14.22	14.22	
Rez de chaussée - Couloir 1	25.03	25.03	
Rez de chaussée - Couloir 2	14.17	14.17	
Rez de chaussée - Chauffage 2	0	14.95	Pièce non réglementaire
Rez de chaussée - Chambre	15.7	15.7	
Rez de chaussée - Dressing 3	14.97	14.97	
Rez de chaussée - Buanderie	31.53	31.53	
Rez de chaussée - Chauffage	0	2.68	Pièce non réglementaire
Rez de chaussée - Dégagement 9	16.41	16.41	
Rez de chaussée - Cuisine	14.13	14.13	
Rez de chaussée - Bureau 1	13.2	13.2	
Rez de chaussée - Entrée	5.33	5.33	
Rez de chaussée - Cuisine 2	32.21	32.21	
Rez de chaussée - Salle de bain 8	5.21	5.21	
Rez de chaussée - Bureau 2	27.33	27.33	
Rez de chaussée - Débarras 1	0	10.3	
Rez de chaussée - Débarras 2	0	31.14	
Etage 1 - Palier	24.1	24.1	
Etage 1 - Dégagement 2	6.9	6.9	
Etage 1 - Dégagement 3	9.8	9.8	
Etage 1 - Bureau	10.56	10.56	
Etage 1 - Suite principale	42.37	42.37	
Etage 1 - Dressing	2.93	2.93	
Etage 1 - Dégagement 4	2.31	2.31	
Etage 1 - Salle d'eau	5.71	5.71	
Etage 1 - Dégagement 5	4.1	4.1	
Etage 1 - Bureau 2	12.08	12.08	
Etage 1 - Salle à manger	24.48	24.48	
Etage 1 - Salle à manger	51.37	51.37	
Etage 1 - Bibliothèque	31.89	31.89	
Etage 1 - Salle de bain	15.47	15.47	
Etage 1 - Chambre 2	16.88	16.88	
Etage 1 - Couloir corps principal	12.57	12.57	
Etage 1 - Entrée principale	57.02	57.02	
Etage 1 - Salon jaune	44.57	44.57	
Etage 1 - Salon Rouge	61.61	61.61	
Etage 1 - Petit Salon Rouge	20.7	20.7	
Etage 1 - Cuisine 2	14.55	14.55	
Etage 1 - Reserve	11.89	11.89	
2ème étage entresol aile sud - Palier	3.25	3.25	
2ème étage entresol aile sud - Palier	1	1	
2ème étage entresol aile sud - Dégagement	15.28	15.28	
2ème étage entresol aile sud - Wc	1.7	1.7	
2ème étage entresol aile sud - Dressing	5.63	5.63	

2ème étage entresol aile sud - Petit bureau	11.96	11.96	
2ème étage entresol aile sud - Dégagement 2	1.6	1.6	
2ème étage entresol aile sud - Chambre 3	21.25	21.25	
2ème étage entresol aile sud - Dégagement 3	1.6	1.6	
2ème étage entresol aile sud - Salle de bain	8.77	8.77	
2ème étage entresol aile sud - Bureau 2	20.58	20.58	
2ème étage - Palier 1	11.56	11.56	
2ème étage - Dégagement 4	3.47	3.47	
2ème étage - Salle de bain	5.25	5.25	
2ème étage - Wc	4.42	4.42	
2ème étage - Chambre 4	30.37	30.37	
2ème étage - Couloir	50.48	50.48	
2ème étage - Dégagement 5	1.8	1.8	
2ème étage - Salle d'eau	3.5	3.5	
2ème étage - Chambre 5	17.38	17.38	
2ème étage - Escalier	1.03	1.03	
2ème étage - Chambre 6	31.36	31.36	
2ème étage - Salle de bain 2	7.8	7.8	
2ème étage - Salle de bain 3	7.68	7.68	
2ème étage - Anti-chambre	7.59	7.59	
2ème étage - Chambre 7	25.74	25.74	
2ème étage - Débarras	1.54	1.54	
2ème étage - Chambre 8	18.08	18.08	
2ème étage - Wc 2	1.69	1.69	
2ème étage - Salle de bain 4	7.42	7.42	
2ème étage - Dressing	2.15	2.15	
2ème étage - Boudoir	16.9	16.9	
2ème étage - Chambre 9	39.6	39.6	
2ème étage - Bibliothèque	24.74	24.74	
2ème étage - Salle de bain 5	6.74	6.74	
2ème étage - Palier 2	1.64	1.64	
2ème étage entresol aile nord - Dégagement 6	5.98	5.98	
2ème étage entresol aile nord - Wc 3	1.99	1.99	
2ème étage entresol aile nord - Salle d'eau	5.54	5.54	
2ème étage entresol aile nord - Chambre 10	10.6	10.6	
2ème étage entresol aile nord - Chambre surélevé	19.43	33.43	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage aile nord - Palier	2.08	2.08	
3ème étage aile nord - Wc 4	0.92	0.92	
3ème étage aile nord - Séjour	65.4	73.2	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage aile nord - Cuisine	6.91	10.12	
3ème étage aile nord - Salle d'eau 5	2.89	3.94	
4ème étage aile nord - Palier	2.4	2.4	
4ème étage aile nord - Chambre 11	17.65	22.3	Hauteur de moins de 1,80m
4ème étage aile nord - Chambre 12	8.82	12.14	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage entresol - Débarras	0	4.02	
3ème étage - Palier	4.28	4.28	
3ème étage - Bureau 4	7.17	10.66	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage - Salle de bain 7	7.93	9.92	Hauteur inférieure à 1,80m
3ème étage - Dégagement 7	2.36	2.36	
3ème étage - Cuisine 4	3.39	3.39	
3ème étage - Chambre 13	16.61	22.39	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage - Chambre 14	14.68	16.08	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage - Dégagement 8	0.87	0.87	
3ème étage - Dressing	1.66	2.59	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage - Chambre 15	10.7	16.37	Hauteur de moins de 1,80m

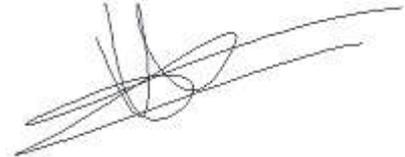
Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 1531,74 m² (mille cinq cent trente et un mètres carrés soixante-quatorze)

Surface au sol totale : 1653,20 m² (mille six cent cinquante-trois mètres carrés vingt)

Résultat du repérage – Parties annexes

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Aile sud Sous-sol - Cave	0	55,48	

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023Par : **Mihoubi Ariles**

Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

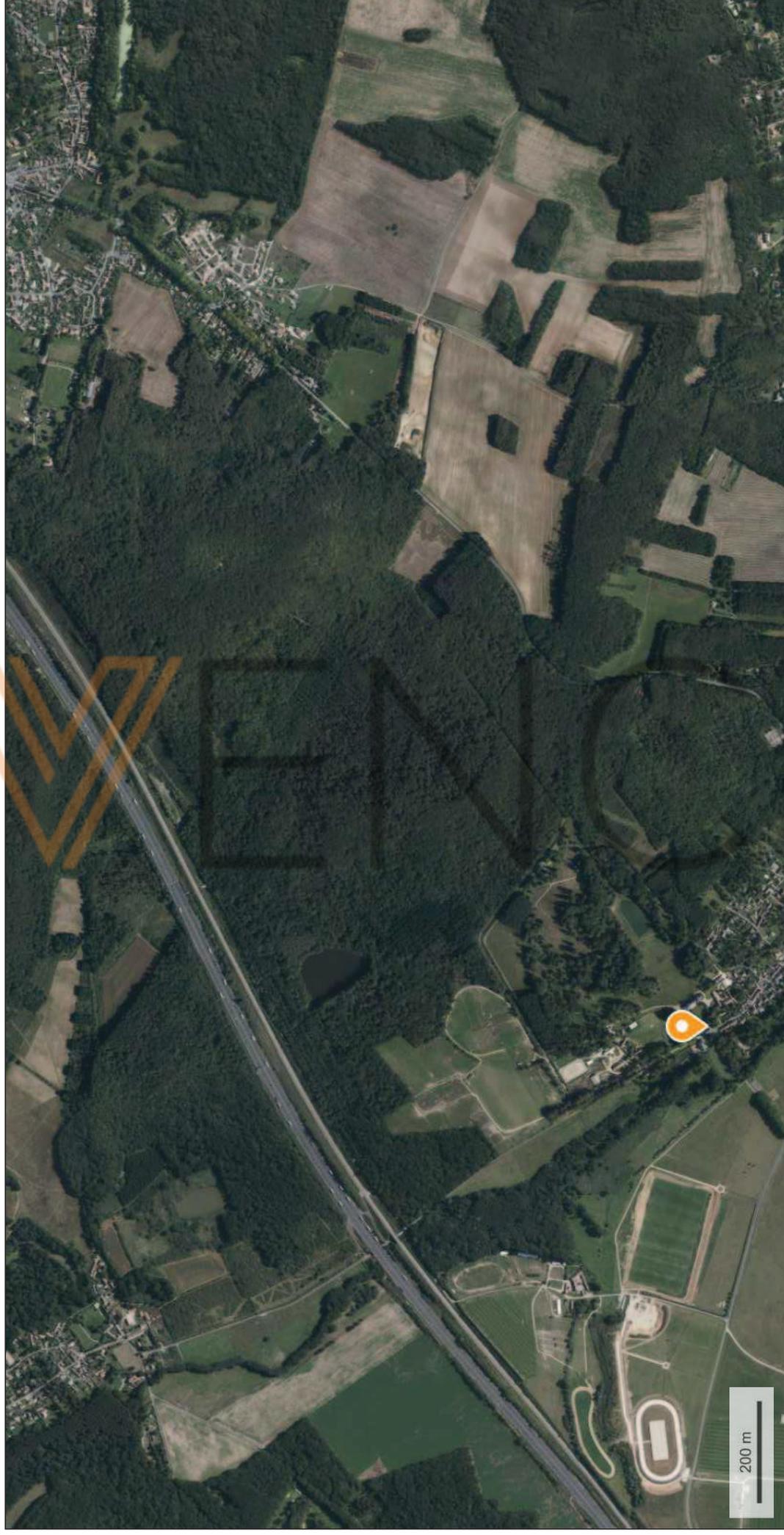
 WENCH



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 02' 01" E
Latitude : 48° 34' 49" N

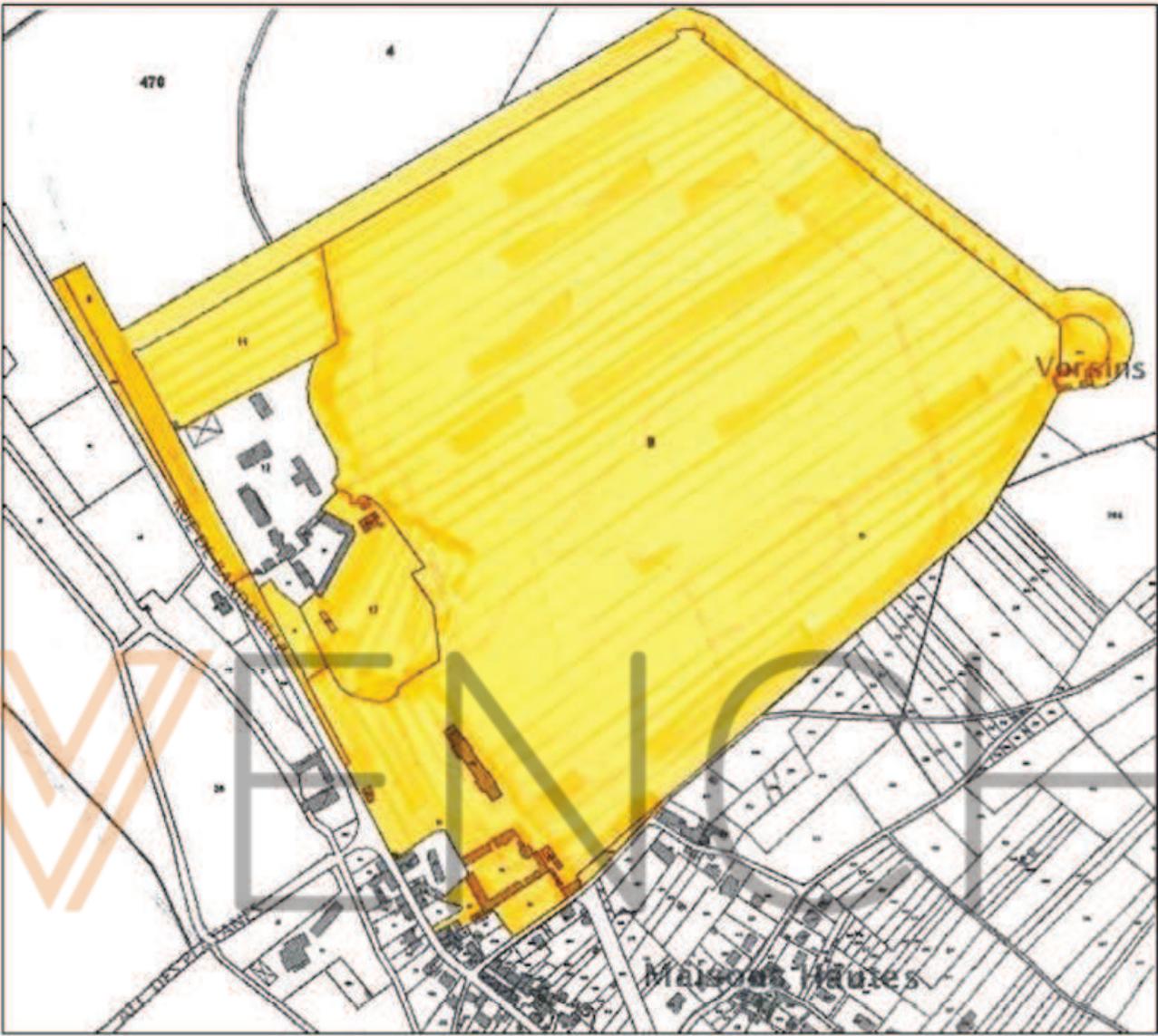
<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 02' 46" E
Latitude : 48° 35' 00" N







Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

©2022, Direction Générale des Impôts et Recettes

Impression non normalisée du plan cadastral



PLU

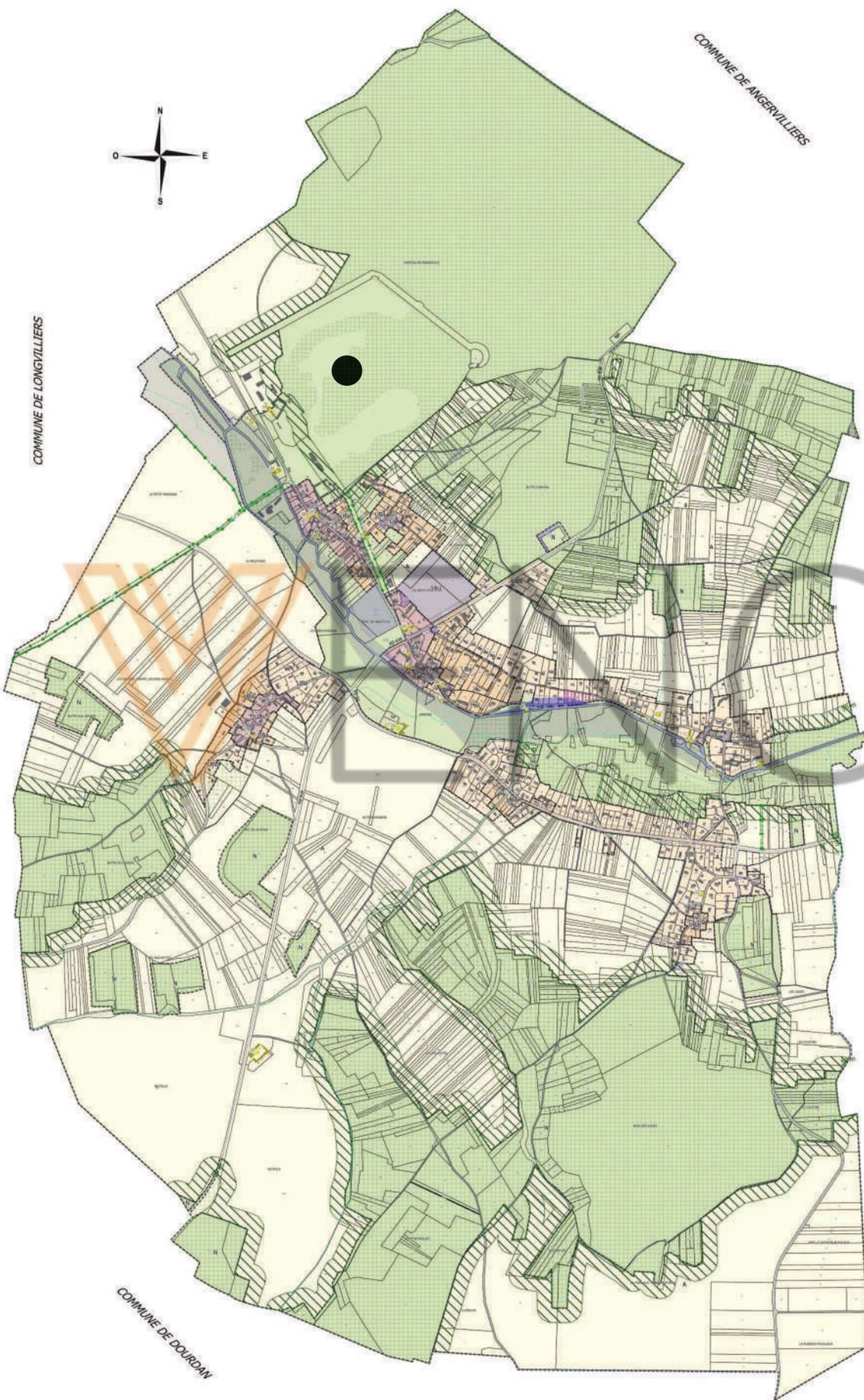
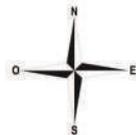
Plan Local d'Urbanisme

5.1

Plan de zonage
Ensemble de la Commune



Document approuvé par le Conseil Municipal du 10 septembre 2018
Complété suite au contrôle de légalité



COMMUNE DE LONGVILLIERS

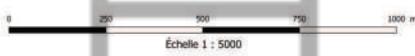
COMMUNE DE ANGERVILLIERS

COMMUNE DE DOURDAN

COMMUNE DE ROINVILLE

LÉGENDE

- Commune de Saint-Cyr-sous-Donnan**
- Parcelles
 - Bât
 - Zones Urbaines**
 - UA Zone de Centre-ville, des centres de services, habitat groupé
 - UBA Zone d'habitat à caractère pavillonnaire
 - URB Zone d'habitat à caractère pavillonnaire
 - SAU Zone d'habitat unique, zone de plaines d'habitat pavillonnaire
 - Zones Non Aedificandi
 - Espaces Naturels**
 - N
 - Linéaires des massifs boisés de plus de 100 ha (données SDSP)
 - Espaces Boisés Classés (EBC)**
 - EBC
 - A
 - Espaces Agricoles**
 - Emplacements réservés**
 - ER
 - Zone de prévention**
 - Zone d'expansion de crue
 - Zones Inondable (inconstructible)
 - Parcelles inconstructibles (Arrêté Préfectoral)
 - Éléments de paysage identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme**
 - Bois et forêts
 - Alignements d'arbres
 - Éléments de patrimoine identifiés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme**
 - Éléments de patrimoine recensés
 - Bâtements concernés



COMMUNE DU VAL-SAINT-GERMAIN

Emplacements réservés

N°	Surface (m²)	Désignation	Statut
001	1000	Emplacement public	Commune
002	500	Emplacement public	Commune
003	200	Emplacement public	Commune
004	150	Emplacement public	Commune
005	100	Emplacement public	Commune
006	80	Emplacement public	Commune
007	60	Emplacement public	Commune
008	40	Emplacement public	Commune
009	30	Emplacement public	Commune
010	20	Emplacement public	Commune

Éléments de patrimoine (L151-19 CII)

N°	Désignation
1	Église - St Denis
2	Église - Ste de Nancy
3	Église - St Martin
4	Église - St Pierre
5	Église - St Jean
6	Église - St Laurent
7	Église - St Étienne
8	Église - St Nicolas
9	Église - St Roch
10	Église - St Sébastien
11	Église - St Valentin
12	Église - St Vital
13	Église - St Zénon
14	Église - St Julien
15	Église - St Hippolyte
16	Église - St Apollinaire
17	Église - St Landry
18	Église - St Gildard
19	Église - St Martin
20	Église - St Julien
21	Église - St Étienne
22	Église - St Nicolas
23	Église - St Roch
24	Église - St Sébastien
25	Église - St Valentin
26	Église - St Vital
27	Église - St Zénon
28	Église - St Julien
29	Église - St Hippolyte
30	Église - St Apollinaire
31	Église - St Landry
32	Église - St Gildard
33	Église - St Martin
34	Église - St Julien
35	Église - St Étienne
36	Église - St Nicolas
37	Église - St Roch
38	Église - St Sébastien
39	Église - St Valentin
40	Église - St Vital
41	Église - St Zénon
42	Église - St Julien
43	Église - St Hippolyte
44	Église - St Apollinaire
45	Église - St Landry
46	Église - St Gildard
47	Église - St Martin
48	Église - St Julien
49	Église - St Étienne
50	Église - St Nicolas
51	Église - St Roch
52	Église - St Sébastien
53	Église - St Valentin
54	Église - St Vital
55	Église - St Zénon
56	Église - St Julien
57	Église - St Hippolyte
58	Église - St Apollinaire
59	Église - St Landry
60	Église - St Gildard
61	Église - St Martin
62	Église - St Julien
63	Église - St Étienne
64	Église - St Nicolas
65	Église - St Roch
66	Église - St Sébastien
67	Église - St Valentin
68	Église - St Vital
69	Église - St Zénon
70	Église - St Julien
71	Église - St Hippolyte
72	Église - St Apollinaire
73	Église - St Landry
74	Église - St Gildard
75	Église - St Martin
76	Église - St Julien
77	Église - St Étienne
78	Église - St Nicolas
79	Église - St Roch
80	Église - St Sébastien
81	Église - St Valentin
82	Église - St Vital
83	Église - St Zénon
84	Église - St Julien
85	Église - St Hippolyte
86	Église - St Apollinaire
87	Église - St Landry
88	Église - St Gildard
89	Église - St Martin
90	Église - St Julien
91	Église - St Étienne
92	Église - St Nicolas
93	Église - St Roch
94	Église - St Sébastien
95	Église - St Valentin
96	Église - St Vital
97	Église - St Zénon
98	Église - St Julien
99	Église - St Hippolyte
100	Église - St Apollinaire

Éléments de paysage - alignements d'arbres (L151-19 CII)

N°	Désignation
1	Alignement de tilleuls
2	Alignement de platanes
3	Alignement de hêtres
4	Alignement de chênes
5	Alignement de saules
6	Alignement de frênes
7	Alignement de bouleaux
8	Alignement de peupliers
9	Alignement de érables
10	Alignement de magnolias
11	Alignement de palmiers
12	Alignement de cypripédiacées
13	Alignement de rosiers
14	Alignement de hortensias
15	Alignement de lilas
16	Alignement de jasmines
17	Alignement de glycines
18	Alignement de clématites
19	Alignement de fougères
20	Alignement de orchidées
21	Alignement de papillons
22	Alignement de libellules
23	Alignement de dragonflies
24	Alignement de cerfs
25	Alignement de sangliers
26	Alignement de chevreuils
27	Alignement de lapins
28	Alignement de renards
29	Alignement de chats
30	Alignement de chiens
31	Alignement de chats sauvages
32	Alignement de chiens sauvages
33	Alignement de chats domestiques
34	Alignement de chiens domestiques
35	Alignement de chats sauvages
36	Alignement de chiens sauvages
37	Alignement de chats domestiques
38	Alignement de chiens domestiques
39	Alignement de chats sauvages
40	Alignement de chiens sauvages
41	Alignement de chats domestiques
42	Alignement de chiens domestiques
43	Alignement de chats sauvages
44	Alignement de chiens sauvages
45	Alignement de chats domestiques
46	Alignement de chiens domestiques
47	Alignement de chats sauvages
48	Alignement de chiens sauvages
49	Alignement de chats domestiques
50	Alignement de chiens domestiques

PLU

Plan Local d'Urbanisme

4.1

REGLEMENT DE ZONES



Document approuvé par le Conseil Municipal du 10 septembre 2018,
complété suite au contrôle de légalité

Sommaire

TITRE 1 : DISPOSITIONS GENERALES	2
<hr/>	
TITRE 2 : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES URBAINES	9
<hr/>	
Zone UA	10
Zone UB	23
TITRE 3 : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES A URBANISER	38
<hr/>	
Zone 1AU	39
TITRE 4 : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES NATURELLES	47
<hr/>	
Zone A	48
Zone N	54
TITRE 5 : ANNEXES AU REGLEMENT	60
<hr/>	

TITRE 1

DISPOSITIONS GENERALES

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.151-1 et suivants, R.151-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux plans locaux d'urbanisme.

Article 1 : Champ d'application territorial

Le présent règlement s'applique sur la totalité du territoire de la commune de Saint Cyr sous Dourdan (Essonne).

Article 2 : Division du territoire en zones

Le territoire couvert par le présent plan local d'urbanisme est divisé en quatre catégories de zones :

- les zones urbaines désignées par l'indice U. Il s'agit des zones suivantes : UA, UBa et UBb ;
- les zones à urbaniser désignées par l'indice 1AU ;
- la zone agricole désignée par l'indice A ;
- la zone naturelle désignée par l'indice N.

Ces diverses zones et leurs secteurs figurent sur les documents graphiques joints au dossier.

A l'intérieur de ces zones, sont délimités :

- les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts auxquels s'appliquent les dispositions des articles L. 152-2, L. 230-1 et suivants du code de l'urbanisme et qui, bien que situés dans des zones urbaines ou naturelles, ne peuvent être construits ou recevoir d'autre affectation que celle prévue. Ils sont repérés sur les documents graphiques par un numéro et sont répertoriés sur la pièce écrite donnant la liste des emplacements réservés figurant sur les plans de zonage ;
- les espaces boisés classés à conserver, à protéger ou à créer en application de l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme. Ils sont repérés au plan par une trame spécifique.

Article 3 : Adaptations mineures de certaines règles

Par adaptations mineures, il faut entendre des assouplissements qui peuvent être apportés à l'application stricte de certaines règles d'urbanisme. Elles ne peuvent être accordées que si elles sont rendues nécessaires par la nature du sol, la configuration des parcelles ou le caractère des constructions avoisinantes, dans le souci d'une harmonisation avec celles-ci.

Article 4 : Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Les constructions, installations et aménagements projetés au sein du secteur 1AU, identifié aux plans de zonages, doivent être compatibles avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) applicables au secteur (voir pièce n° 3 du PLU). Les dispositions du règlement sont également applicables au sein des périmètres soumis à OAP. Il doit être fait une application cumulative des OAP et du règlement.

Article 5 : Les emplacements réservés

Le PLU localise les emplacements réservés nécessaires :

- aux voies et ouvrages publics,
- aux installations d'intérêt général et aux espaces verts publics.

Chaque emplacement réservé est indiqué en pièce 5 du dossier de PLU sur les plans de zonages, par une lettre ou par un numéro de référence. Ces lettres et numéros sont répertoriés dans le tableau figurant en légende desdits plans de zonage. Ce tableau indique la collectivité ou le service public au bénéfice duquel la réserve est inscrite.



Trame Emplacement Réserve

En dehors de l'usage pour lequel il est réservé, la construction est interdite sur les terrains bâtis ou non, compris dans un emplacement réservé.

Le propriétaire d'un terrain réservé peut, à compter du jour où le plan local d'urbanisme a été rendu public exiger de la collectivité ou du service public, au bénéfice duquel ce terrain a été réservé, qu'il soit procédé à son acquisition en application des dispositions du Code de l'Urbanisme.

Si un propriétaire accepte de céder gratuitement la partie de son terrain comprise dans un emplacement réservé, il peut être autorisé à reporter sur la partie restante de son terrain un droit de construire, résultant de l'application des emprises au sol et hauteurs applicables sur son terrain.

Article 6 : Les Espaces Boisés Classés

Les terrains sont indiqués sur les plans du règlement graphique en pièce n°5 du dossier de PLU, par une légende EBC (comme indiqué ci-après). Ils concernent des espaces boisés classés à conserver, à protéger ou à créer, en application des dispositions de l'article L 113.1 et L 113.2 du Code de l'Urbanisme.



Trame EBC

Ce classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la création des boisements. Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue par les articles L341.1 et suivants du Code Forestier.

Sauf indication des dispositions du Code de l'Urbanisme, ces terrains sont inconstructibles à l'exception des bâtiments strictement nécessaires à l'exploitation des bois soumis au régime forestier.

En revanche, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable dans les Espaces Boisés Classés figurant comme tel aux documents graphiques.

Toutefois, aucune déclaration préalable n'est requise pour les coupes et abattages d'arbres lorsqu'ils sont :

- Dans des bois privés dotés d'un plan simple de gestion agréé ou d'un règlement type de gestion approuvé ;
- Si la coupe est déjà autorisée par l'arrêté préfectoral sur les catégories de coupes ;
- Ou en forêt publique soumise au régime forestier.

Article 7 : Zones soumises à risques d'inondations

Le plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la Rémarde a été prescrit par arrêté préfectoral n°2000/DDE/STEPE/0300 du 19 décembre 2000

Le fond de vallée, les prairies ainsi que les zones humides constituent des zones naturelles d'expansion des crues. Ces milieux doivent être préservés de toute urbanisation ou de modifications (remblaiement, imperméabilisation) qui seraient de nature à augmenter le risque inondation.

La connaissance du risque inondation sur la commune peut être complétée par :

- des études d'atlas hydro-géomorphologiques réalisées dans le cadre de la continuité écologique des cours d'eau,
- des limites de crues historiques connues (repères de crue),
- des arrêtés de reconnaissance catastrophe naturelle ont été pris sur la commune en 1983, 1986, 1999 et 2000.

Il convient, avant de délivrer les permis de construire, de vérifier s'il n'y a pas lieu d'appliquer l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, en fonction de la connaissance des risques d'inondation dans les secteurs concernés.

Dans le respect de l'article L121.1 du Code de l'Urbanisme, le PLU devra mettre en œuvre des dispositions de prévention adaptées au regard des risques d'inondation connus, par débordement de réseaux, par ruissellement ou par remontée de nappes (<http://www.inondationsnappes.fr/>).

Enfin, le SAGE Orge-Yvette exige la mise en œuvre d'études systématiques visant le rejet zéro, de rétention des eaux à la parcelle, et de limitation des débits de fuite autorisés. Il est dès lors nécessaire que la commune transcrive explicitement cette exigence dans le PLU.

Dans le PLU de Saint-Cyr-sous-Dourdan, la zone inondable est une zone non-aedificandi.

La **Zone Non Aedificandi en bordure de rivière**, identifiée sur les plans de zonage, se mesure à partir du haut de berge.

Les abris de jardin en bois de 5m² maximum, pourront s'implanter dans les **Zones Non Aedificandi** identifiées sur les plans de zonage (que ce soit en bordure de rivière ou en bordure de routes départementales).

Article 8 : Zones humides

Dans les secteurs concernés par les « enveloppes d'alerte des zones humides », représentés en annexe du PLU :

En raison d'une sensibilité zone humide pressentie mais non avérée au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7 et R.211-108 du code de l'environnement, il sera nécessaire, si le projet est soumis à déclaration ou à autorisation au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement, d'affirmer ou d'infirmer la présence de zone humide au titre de l'arrêté précédemment mentionné, afin de se conformer aux dispositions du SDAGE Seine-Normandie, du SAGE Nappe de Beauce et de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, à savoir :

- chercher à éviter le dommage causé aux zones humides (mesures d'évitement) ;
- chercher à réduire l'impact sur les zones humides, leurs fonctionnalités et leurs services rendus (mesures correctrices) ;
- s'il subsiste des impacts résiduels, en suite et seulement, compenser le dommage résiduel identifié.

En cas de zone humide avérée (enveloppe rouge, telle que définie en annexe du PLU), tout ouvrage portant atteinte à la zone humide et à son alimentation en eau est proscrit. L'occupation du sol ne peut être que naturelle.

Sont interdits en zone humide avérée :

- Tous travaux, toute occupation et utilisation du sol, ainsi que tout aménagement susceptible de compromettre l'existence, la qualité hydraulique et biologique des zones humides ;
- Les affouillements, exhaussements ;
- La création de plans d'eau artificiels, le pompage ;
- Le drainage, le remblaiement les dépôts divers ou le comblement ;
- L'imperméabilisation des sols ;
- La plantation de boisements susceptibles de remettre en cause les particularités écologiques de la zone.

Ces dispositions ne s'appliquent pas :

- Aux travaux d'entretien et de restauration écologique,
- Aux travaux nécessaires à l'entretien et à la création d'ouvrages d'intérêt général liés à l'Eau,
- La gestion courante des milieux et ouvrages naturels.

Article 9 : Secteurs sensibles aux risques de présence d'argiles

Le territoire est concerné par la présence d'argiles en sous-sols, produisant des risques d'instabilité des sols liés aux phénomènes de retrait-gonflement des argiles. Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) identifie les secteurs concernés selon l'importance des aléas (www.argiles.fr). La carte des zones concernées figure dans le rapport de présentation et en annexe du PLU.

Dans les secteurs concernés par les aléas significatifs (fort et moyen), il revient aux maîtres d'ouvrage de prendre les précautions nécessaires adaptées à ces risques pour garantir la pérennité et la stabilité des ouvrages et des constructions à édifier.

Article 10 : Zones de bruit le long des voies routières

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en fonction de leur niveau sonore et des secteurs affectés par le bruit sont délimités de part et d'autre de ces infrastructures.

Sur la commune, sont applicables les dispositions de l'arrêté préfectoral n°2005-DDE-SEPT-085 du 28 février 2005 relatif au classement sonore du réseau routier départemental : **la RD 838 est classée en catégorie 5 à partir de la RD 27 jusqu'à la limite de la commune avec la limite de la commune de Dourdan.**

Les constructions situées dans la zone affectée par le bruit devront faire l'objet d'une isolation acoustique renforcée.

En annexe du PLU, est reporté le périmètre des secteurs affectés par le bruit et situés de part et d'autre de l'infrastructure classée.

Article 11 : Règles nationales applicables en matière de stationnement

Il ne peut être exigé la réalisation de plus d'une aire de stationnement par logement pour :

- les logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'Etat ;
- les établissements assurant l'hébergement des personnes âgées mentionnés au 6° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- les résidences universitaires mentionnées à l'article L. 631-12 du code de la construction et de l'habitation.

L'obligation de réaliser des aires de stationnement n'est pas applicable aux travaux de transformation ou d'amélioration de bâtiments affectés à des logements locatifs financés avec un prêt aidé par l'Etat, y compris dans le cas où ces travaux s'accompagnent de la création de surface de plancher, dans la limite d'un plafond fixé par décret en Conseil d'Etat.

En cas d'impossibilité de réaliser les places et aires de stationnement sur le terrain :

Lorsque le pétitionnaire ne peut satisfaire lui-même aux obligations imposées par un document d'urbanisme en matière de réalisation d'aires de stationnement, il peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat, soit de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant situé à proximité de l'opération ou en cours de réalisation, soit de l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement existant ou en cours de réalisation répondant aux mêmes conditions.

Article 12 : Règlementation sur l'archéologie préventive

La réglementation sur l'Archéologie Préventive prévoit que l'absence d'information sur les sites archéologiques ne signifie aucunement l'absence de possibilités de mise au jour de vestiges à l'occasion de travaux futurs. Les travaux projetés pourront donc être susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique et de ce fait, rentrent dans le champ d'application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (Loi 2001.44 du 17/01/2001 et ses décrets d'application).

Toute découverte fortuite de vestiges susceptibles de présenter un caractère archéologique doit faire l'objet d'une déclaration immédiate au maire (art 14 de la loi du 27/09/1941).

Article 13 : Règlements de lotissements

Pour tout projet situé à l'intérieur d'un lotissement approuvé depuis moins de 10 ans, le règlement applicable est celui du lotissement.

En cas d'absence de règlement, ou si la date de l'arrêté d'approbation est supérieure à 10 ans, ou si le lotissement n'a pas conservé ses propres règles, c'est celui de la zone du PLU qui s'applique.

Article 14 : Démolitions, clôtures

Le **permis de démolir** (constructions ou murs de clôture) est applicable sur tout le territoire communal.

Les **clôtures** sont soumises à Déclaration Préalable ou incluses dans la demande de permis de construire.

Article 15 : Règlementation diverse

Les **fenêtres de toits** sont interdites sur les garages et annexes.

Le niveau du plancher du rez-de-chaussée des constructions ne pourra excéder 30 centimètres par rapport au terrain naturel, mesuré au plus haut de l'emprise de la construction.

Dans le cas où une parcelle se trouve à cheval sur plusieurs zones, les règles applicables à chaque zone demeurent applicables aux parties qu'elles concernent.

Article 16 : Bandes inconstructibles

Ponctuellement, des bandes d'inconstructibilité ont été instaurées dans le PLU et reportées sur le document graphique :

- Bande d'inconstructibilité de 15 mètres par rapport à l'alignement notamment le long de la RD 27 et la RD 838 : ces zones non aedificandi ont été mises en place afin d'éviter une trop importante densification urbaine à ces endroits (éviter la multiplicité des piquages, prendre en compte le manque de visibilité...), souvent dangereux du fait des trafics importants sur ces voies.
- Bande d'inconstructibilité de 15 mètres par rapport à la rivière, pour prendre en compte les problématiques de crues.
- Bande d'inconstructibilité de 10 mètres de part et d'autre de l'allée plantée menant au château, afin de la préserver.

WENCH

Dispositions applicables à la zone N

Zones naturelles

Article N-1 : Occupations et utilisations du sol interdites.

SONT INTERDITS :

- Toutes constructions et installations nouvelles à usage d'habitation, industriel, commercial, artisanal, hôtelier, de bureaux et de services.
- Les entrepôts.
- Les constructions à vocation agricole.
- Les installations classées soumises à autorisation et à déclaration.
- Les installations de camping et les stationnements de caravanes.
- Les dépôts de véhicules, ainsi que les dépôts de matériel et matériaux, organisés ou non, de ferraille, de combustibles solides ou liquide, ou de déchets.
- L'ouverture ou l'exploitation de carrières.
- Les exhaussements de sols ; les constructions autorisées devant respecter le terrain naturel sans mouvements de terrains artificiels.
- Les voies et passages privés créés en vue de desservir des lots à bâtir, en zones U au PLU.
- La transformation de locaux existants en logements.

Article N-2 : Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières

SONT ADMIS :

Sous réserve que le caractère de la zone naturelle ne soit pas mise en cause, et dès lors qu'elles ne portent ni atteinte à la préservation des sols agricoles et forestiers, ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysages, les occupations et utilisations des sols suivantes :

- Les constructions nécessaires à l'entretien et à la gestion des espaces naturels.
- **L'extension limitée des constructions à vocation d'habitation, dans les limites de 10 % de leur surface de plancher existante à l'approbation du PLU (dans la limite de 20 m²), conformément aux articles L 151-11 et L 151-12 du code de l'Urbanisme.**
- La reconstruction à l'identique de constructions légales détruites après sinistre.
- Les ouvrages nécessaires à la gestion des eaux pluviales et à l'aménagement de bassins de rétention.
- Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, dès lors qu'elles font l'objet d'un traitement paysager de qualité, limitant l'imperméabilisation des sols.
- Les stations d'épuration des eaux usées combinant l'ingénierie écologique aux technologies traditionnelles.
- Les aménagements, ouvrages et installations directement nécessaires à la mise en valeur et à la gestion des boisements.

- Les aménagements, ouvrages et installations directement nécessaires à la gestion de la fréquentation du public tels que les cheminements piétons et les sanitaires. Ces aménagements doivent être d'intérêt collectif et doivent faire l'objet d'un traitement paysager de qualité, limitant l'imperméabilisation des sols.

Dans les secteurs concernés par les « enveloppes d'alerte des zones humides », représentés en annexe du PLU :

En raison d'une sensibilité zone humide pressentie mais non avérée au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7 et R.211-108 du code de l'environnement, il sera nécessaire, si le projet est soumis à déclaration ou à autorisation au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement, d'affirmer ou d'infirmer la présence de zone humide au titre de l'arrêté précédemment mentionné, afin de se conformer aux dispositions du SDAGE Seine-Normandie, du SAGE Nappe de Beauce et de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, à savoir :

- chercher à éviter le dommage causé aux zones humides (mesures d'évitement) ;
- chercher à réduire l'impact sur les zones humides, leurs fonctionnalités et leurs services rendus (mesures correctrices) ;
- s'il subsiste des impacts résiduels, en suite et seulement, compenser le dommage résiduel identifié.

En cas de zone humide avérée (enveloppe rouge, telle que définie en annexe du PLU), tout ouvrage portant atteinte à la zone humide et à son alimentation en eau est proscrit. L'occupation du sol ne peut être que naturelle.

Sont interdits en zone humide avérée :

- Tous travaux, toute occupation et utilisation du sol, ainsi que tout aménagement susceptible de compromettre l'existence, la qualité hydraulique et biologique des zones humides ;
- Les affouillements, exhaussements ;
- La création de plans d'eau artificiels, le pompage ;
- Le drainage, le remblaiement les dépôts divers ou le comblement ;
- L'imperméabilisation des sols ;
- La plantation de boisements susceptibles de remettre en cause les particularités écologiques de la zone.

Ces dispositions ne s'appliquent pas :

- Aux travaux d'entretien et de restauration écologique,
- Aux travaux nécessaires à l'entretien et à la création d'ouvrages d'intérêt général liés à l'Eau,
- La gestion courante des milieux et ouvrages naturels.

Par ailleurs, dans les zones d'expansion de crue et les zones inondables identifiées au document graphique, toute nouvelle construction est interdite, sauf les abris de jardin en bois de 5m² maximum.

Article N-3 : Conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées et d'accès aux voies ouvertes au public

Sans objet

Article N-4 : Conditions de desserte par les réseaux publics d'eau, d'électricité et d'assainissement.

DISPOSITIONS GENERALES

Tous travaux rendus nécessaires par les obligations décrites ci-dessous, et à la charge exclusive du propriétaire.

1. Eau potable

Toute construction doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable.

Lorsqu'il est envisagé d'utiliser l'eau potable pour alimenter un réseau ou un circuit fermé pouvant présenter des risques particuliers pour la distribution située en amont, tout particulier et toute activité doit respecter les consignes de sécurité vis-à-vis du réseau en disposant des disconnecteurs, des réservoirs de coupures ou des bacs de déconnexions pour pallier à d'éventuels retours vers celui-ci.

Tous travaux de branchement à un réseau d'alimentation en eau potable, non destinés à desservir une installation existante ou autorisée, sont interdits (à l'exception des poteaux d'incendie).

2. Assainissement

A. Eaux usées

Le mode d'assainissement devra se conformer aux zonages d'assainissement collectifs/non collectif.

B. Eaux pluviales

- Les rejets dans le réseau public est interdit. L'infiltration à la parcelle est obligatoire, notamment par des dispositifs techniques adaptés.
- Le pétitionnaire doit réaliser, à sa charge, les aménagements adaptés à l'opération et au terrain, permettant de limiter l'imperméabilisation des sols et d'assurer en quantité et en qualité la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales, conformément à la réglementation en vigueur et en accord avec les services publics compétents.
- Les rejets d'eaux pluviales sont interdits dans les réseaux d'eaux usées.
- Toute installation artisanale, ou commerciale non soumise à autorisation ou à déclaration au titre de la législation sur les installations classées et du Code de l'Environnement, sera équipée d'un dispositif de traitement adapté à la nature de l'activité.

3. Electricité – Gaz - Téléphone

- Les lignes de télécommunications et de distributions d'énergie du réseau public doivent être installées en souterrain chaque fois que les conditions techniques le permettent.
- Toutes modifications importantes des réseaux existants, tant privés que publics, doivent être conçues de manière à pouvoir être raccordés au réseau en souterrain si celui-ci existe ou si celui-ci est prévu par arrêté.
- Tout constructeur doit réaliser les ouvrages de télécommunications et de distribution électrique en terrain privé : ces ouvrages comprennent les conduites en souterrain entre les constructions et jusqu'en un point de raccordement avec le réseau public situé en limite de propriété.

Article N-5 : Caractéristiques des terrains

Sans objet. Abrogé par la loi ALUR du 24 mars 2014

Article N-6 : Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

Les extensions doivent être implantées en retrait par rapport aux voies ou aux emprises publiques, avec un retrait minimum de 7 mètres.

Article N-7 : Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives.

Toutes les extensions devront être implantées en retrait d'au moins 8 mètres des limites séparatives.

Article N-8 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété.

Sans objet

Article N-9 : Emprise au sol.

Non réglementé

Article N-10 : Hauteur maximale des constructions.

La hauteur de la construction au faîtage ne doit pas excéder 8 mètres.

Article N-11 : Aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords.

Dispositions générales :

La situation des constructions, leur architecture, leurs dimensions, leur aspect extérieur, doivent être adaptés au "caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales".

Les constructions, les ouvrages et aménagements doivent en conséquence être conçus, tant dans leur volumétrie que leur aspect extérieur, pour optimiser leur insertion dans le site naturel. Ils doivent s'y faire oublier ou apparaître comme un élément marquant du site.

A ce titre, plusieurs critères doivent être pris en considération :

- la localisation du projet sur le terrain au regard de sa topographie et son adaptation aux courbes de niveau afin de conserver les caractéristiques du paysage ;
- les éléments naturels du terrain comme le couvert végétal, afin que le projet soit le moins visible possible dans le paysage.

Le choix des couleurs et matériaux doit également être effectué en recherchant l'intégration du projet dans le paysage, ainsi qu'une garantie de bonne conservation dans le temps.

Article N-12 : Stationnement des véhicules

Sans objet

Article N-13 : Espaces libres et plantations

Espaces libres et plantations

Les abords de la construction et de tout aménagement doivent être traités avec un soin particulier afin de participer à son insertion dans le site, à l'amélioration du cadre de vie et à la gestion de l'eau pluviale.

Selon leur nature ou leur vocation (espaces de circulation, jardins, terrasses, aires de stationnement...), leur traitement paysager doit être approprié à leur fonction en tenant compte :

- de l'organisation du bâti sur le terrain afin qu'ils ne soient pas uniquement le négatif de l'emprise des constructions mais qu'ils soient conçus comme un accompagnement ou un prolongement des constructions.
- de la composition des espaces libres voisins, afin de participer à une mise en valeur globale.
- de la topographie, la géologie et de la configuration du terrain afin que leur conception soit adaptée à la nature du terrain, notamment pour répondre à des problématiques de ruissellement.

Dans les zones d'expansion de crue et les zones inondables identifiées au document graphique, les clôtures devront être conçues de manière perméable, afin de faciliter en cas de crues la gestion des eaux.

Article N-14 : Coefficient d'occupation du sol (C.O.S.)

Sans objet. Abrogé par la loi ALUR du 24 mars 2014

Article N-15 : Obligations en matière de performances énergétiques et environnementales

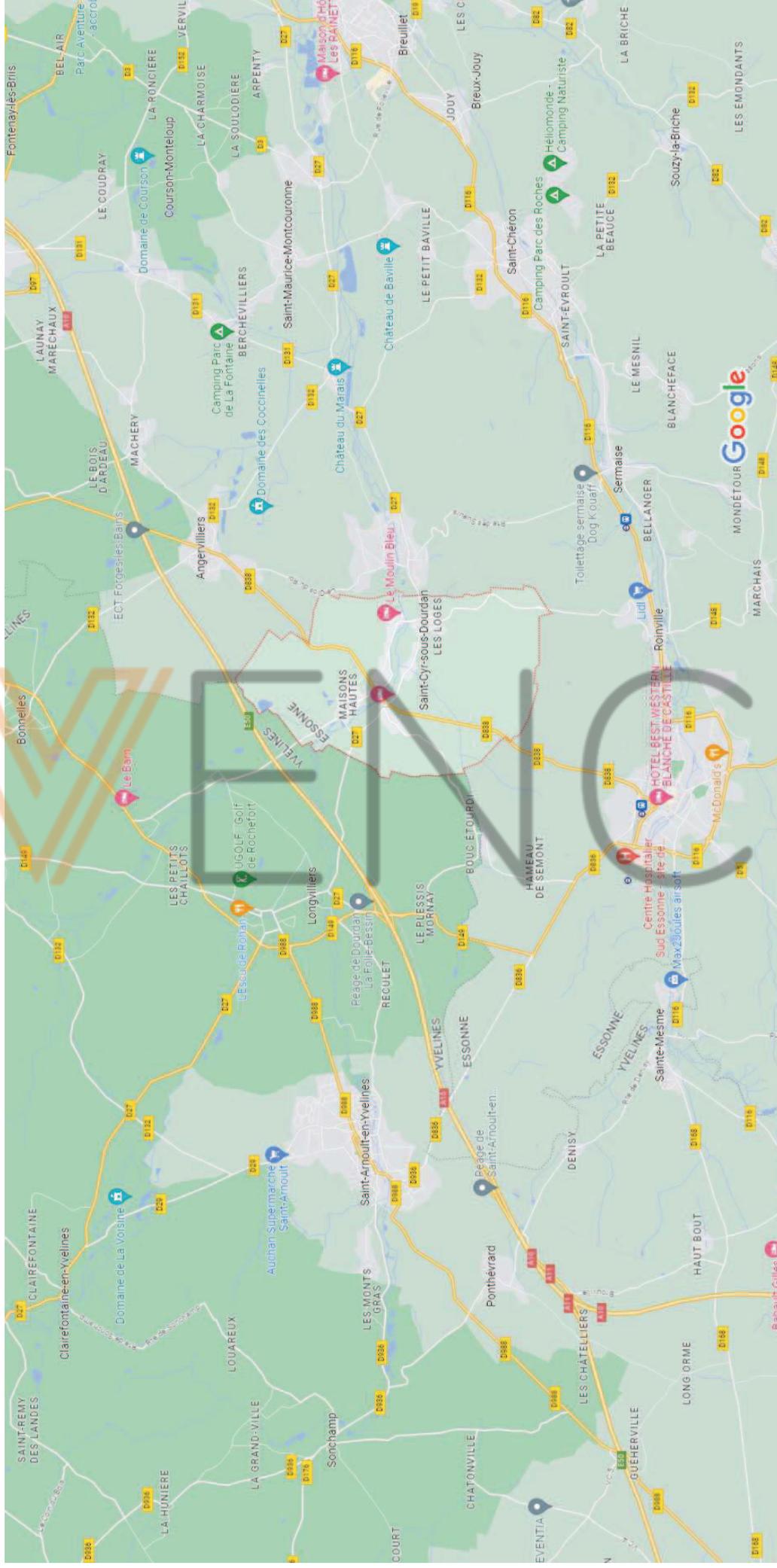
Les nouvelles extensions devront être conformes à la réglementation thermique en vigueur.

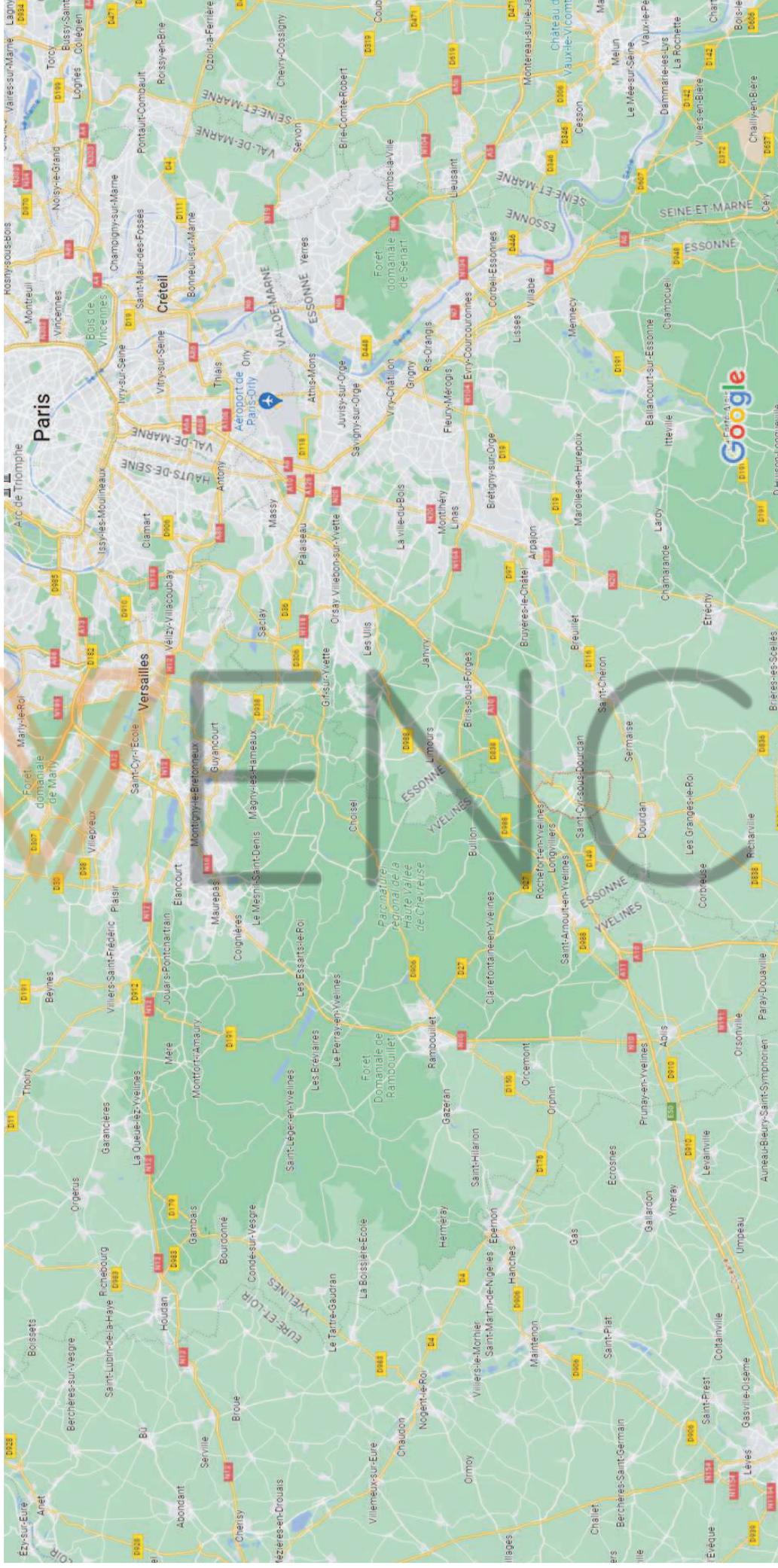
L'emploi des dispositifs économisant l'utilisation des ressources naturelles (eau, air, sols et sous-sols, etc.), limitant les rejets (eau, déchets, pollutions), et employant des solutions énergétiques renouvelables et/ou performantes sont privilégiés.

Article N-16 : Obligations en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques

Toute construction nouvelle doit pouvoir se raccorder aux réseaux de communications électroniques lorsqu'ils existent.

WENCH





Zone d'étude **Saint-Cyr-sous-Dourdan (commune)**, comparée avec **France**

SYNTHÈSE - COMPAREUR DE TERRITOIRES

Population et ménages

Indicateurs	Saint-Cyr-sous-Dourdan	France
Population	937	66 988 403
Densité de population (hab/km ²)	94,7	105,9
Superficie (km ²)	9,9	632 702,3
Nombre de ménages	394	29 962 242

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2019

Evolution annuelle moyenne de la population

Indicateurs	Saint-Cyr-sous-Dourdan	France
Variation de population (%)	- 1,18	0,36
- due au solde naturel (%)	0,56	0,29
- due au solde entrées/sorties (%)	- 1,74	0,06

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2013-2019

Logement

Indicateurs	Saint-Cyr-sous-Dourdan	France
Nombre de logements	470	36 506 217
Part des résidences principales (%)	83,8	82,1
Part des rés. secondaires (yc log. occasionnels) (%)	5,1	9,7
Part des logements vacants (%)	11,1	8,2

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2019

Naissances -Décès

Indicateurs	Saint-Cyr-sous-Dourdan	France
Naissances domiciliées	N/A	N/A
Décès domiciliés	2	671 537

Source : Insee, État civil - 2022

Emploi - Chômage

Indicateurs	Saint-Cyr-sous-Dourdan	France
Emploi total au lieu de travail	135	26 715 053
dont part des emplois salariés (%)	63,7	86,7
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	79,5	74,1
Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) (%)	7,2	13,4

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

Revenus

Données manquantes ou insuffisantes pour construire cette dataviz

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) et Enquête 'Budget de Famille 2017 (extension DOM)' pour la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte - 2020

Etablissements

Indicateurs	Saint-Cyr-sous-Dourdan	France
Nb étab. actifs employeurs au 31/12	31	2 259 745
Part étab. sans salarié dans les étab. actifs employeurs au 31/12 (%)	16,1	9,5
Part étab. de 1 à 9 salariés dans les étab. actifs employeurs au 31/12 (%)	71,0	72,6
Part étab. de 10 salariés ou plus dans les étab. actifs employeurs au 31/12 (%)	12,9	17,9

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2020

Postes dans les établissements

Indicateurs	Saint-Cyr-sous-Dourdan	France
Postes dans les étab. actifs au 31/12	195	25 047 323
Part de l'agriculture (%)	2,6	1,1
Part de l'industrie (%)	1,5	12,6
Part de la construction (%)	14,9	6,2
Part du commerce, transport, services (%)	68,7	47,1
Part de l'admin. publique, enseignement, santé et action sociale (%)	12,3	33,0

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2020